



Mairie du 14^e arrondissement

Le mardi 8 novembre 2022, à 19 h 00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis à la Mairie en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (O.D.S.), le 2 novembre 2022.

La publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Amine BOUABBAS

Membres présents :

M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, Mme Agnès BERTRAND, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRERE-GEE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUX, M. Elliot DE FARAMOND, Mme Marie-Louise DUHALDE, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHAIKI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, M. Thierry LE DEZ, M. Florentin LETISSIER, Mme Sinda MATMATI, M. Jérôme MARCHAND, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, M. Pierre RABADAN, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Patrick VIRY.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

Mme Célia BLAUDEL durant toute la séance,
Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE à partir du projet de délibération 2022 DSOL 128,
Mme Sinda MATMATI, jusqu'au projet de délibération 2022 DDCT 103,
Mme Hélène MERMBERG à partir du projet de délibération 2022 DAE 151,
Mme Olivia POLSKI, durant toute la séance,
M. Pierre RABADAN, jusqu'au projet de délibération 2022 DFPE 175,
M. Cédric VILLANI, durant toute la séance.

Dont les mandataires sont respectivement :

M. Thierry LE DEZ,
M. Patrick VIRY,
M. Guillaume DURAND,
Mme Agnès BERTRAND,
M. Didier ANTONELLI,
M. Valentin GUENANEN,
Mme Carine PETIT.

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M. Éric AZIÈRE,
M. Maxime COCHARD,
M. Florentin LETISSIER jusqu'au projet de délibération 2022 DFPE 175.

Mme PETIT ouvre la séance à 19 h 05.

M^{me} PETIT

Je vous propose de commencer cette séance du Conseil d'arrondissement puisque nous avons le quorum.

Contrairement au Conseil de Paris, nous ne tenons pas de conseil d'organisation. Néanmoins, j'ai appelé cet après-midi Marie-Claire Carrère-Gée puisque nous avons appris le 19 octobre dernier le décès de Nicole Catala qui était une ancienne élue du 14^e arrondissement et le groupe Les Républicains avait déposé un vœu pour lui rendre hommage dans notre arrondissement. Avec Marie-Claire Carrère-Gée, nous avons convenu, et tout le monde en était d'accord, de commencer cette séance par cet hommage à la femme politique qu'a été Nicole Catala et que nous puissions procéder au vote sur le vœu présenté par ce groupe. Je propose que nous lui dédicacions cette séance du Conseil d'arrondissement.

– V14 2022 22 : Vœu présenté par Mme Marie-Claire Carrère-Gée, M. Patrick Viry, Mme Stéphanie Claux, M. Jean-François Alexandre et Mme Marie-Lou Duhalde, élus du groupe de la Droite et du Centre 100 % 14^e proposant qu'une rue ou une place du 14^e arrondissement porte le nom de Nicole Catala

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

M^{me} PETIT

Je vais dire quelques mots au nom de la majorité municipale. Nous avons en effet appris le décès de Nicole Catala il y a deux semaines.

Je voudrais dire que, dans mes débuts de jeune femme engagée dans le 14^e, j'ai vite fait la connaissance de Nicole Catala et appris à la connaître, non pas personnellement, mais dans ce qu'était le paysage politique de notre arrondissement. Il était très difficile de faire autrement quand on militait aux côtés de Pierre Castagnou qui a été un de ses adversaires politiques dans le 14^e arrondissement, mais toujours dans un grand respect républicain. Les deux avaient d'ailleurs un point commun : un immense engagement, un engagement de vie, pour notre arrondissement et ses habitants, chacun dans leur style et avec leurs valeurs et leurs options politiques.

Nous ne partagions pas le projet que pouvait porter à son époque Nicole Catala. Néanmoins, je voulais dire en notre nom collectif ce que je retiens de sa vie : d'abord l'engagement d'une femme en politique. Ce n'est pas anodin de dire cela, même encore aujourd'hui. Dans tous les partis politiques, dans les années 70-80, la parité n'était pas la marque de fabrique de la vie politique et des principaux partis. D'ailleurs, elle a été une fervente défenseuse de la parité. Même après son dernier mandat, nous entendions parler des outils et des secteurs de la vie de l'action publique sur lesquels elle s'était beaucoup engagée. Je retiens son engagement dans les politiques publiques en direction de l'insertion par l'emploi, de la formation professionnelle et du droit à un service public de qualité pour l'orientation des jeunes. Elle l'a fait au niveau local comme au niveau national, à l'assemblée, au travers de ses nombreuses années de parlementaires, mais aussi dans le cadre de sa mission comme secrétaire d'État chargée de la formation professionnelle dans le gouvernement de cohabitation de Jacques Chirac.

Je tiens à dire qu'elle était aussi professeure de droit, de formation et de métier. Elle a créé l'association Emploi développement qui est toujours un acteur de l'emploi qui a son siège social dans notre arrondissement.

Elle a été présidente du Centre d'information et documentation pour la jeunesse.

Elle a eu des mandats locaux, nationaux. Elle a même assuré des missions au sein d'un gouvernement ainsi que comme vice-présidente de l'Assemblée nationale. Elle était très attachée à assurer une cohérence et un partage de ses mandats local et national avec une très grande proximité avec les habitantes et les habitants de notre arrondissement. En plus de la parité et de ses actions dans ces différents secteurs de la politique publique, elle avait une haute estime de cet engagement politique sans jamais oublier son mandat local et en s'en nourrissant pour faire progresser ses idées au niveau national comme a pu le faire Pierre Castagnou. Elle avait peut-être aussi une position sur les parachutages en politique et sur le fait d'être très ancrée sur un territoire.

C'est avec beaucoup de respect, de modestie et de sincérité que nous devons lui rendre hommage et penser à cette femme politique tout simplement parce qu'elle a aussi essuyé les bancs de cette salle du Conseil d'arrondissement et de cette mairie. D'ailleurs, l'article du *Monde* montrait une photo de Nicole Catala sur le péristyle de cette salle du Conseil et des mariages du 14^e arrondissement.

Après ces quelques mots que je tenais à dire en notre nom, je passe la parole à Marie-Pierre Carrère-Gée.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je vous remercie, Madame la Maire, et je remercie la majorité municipale pour cet hommage. C'est une grande élue du 14^e mais aussi une grande âme qui s'est éteinte. J'ai connu Nicole Catala lorsque j'étais conseillère sociale puis secrétaire générale adjointe à l'Élysée sous la présidence de Jacques Chirac et parce que j'habitais dans le 14^e où elle était élue et où je n'étais pas encore investie localement.

Dès nos premiers échanges, j'ai éprouvé beaucoup d'admiration et d'affection pour cette grande dame qui à bien des égards était un ovni dans la classe politique. Elle était entrée au gouvernement en 1986 à une époque où, comme vous l'avez souligné, les femmes étaient si rares en politique et a fortiori à haut niveau. Rien ne l'y prédestinait. Nicole Catala était aveyronnaise. Elle n'était ni « fille de », ni « sœur de », ni « amie de ». Elle était simplement compétente, très compétente. Agrégée de droit privé à 25 ans et professeure des universités, elle avait des idées à défendre et à mettre en œuvre.

Quand on voit son CV, on ne peut qu'être admiratif. Elle avait obtenu son baccalauréat à 16 ans, une troisième année de licence de droit avec mention très bien à 19 ans, un DESS de droit public à 20 ans, un diplôme d'étude supérieure de droit romain et d'histoire du droit, un diplôme supérieur de droit privé à 21 ans, une thèse de droit privé à 24 ans, une agrégation des facultés de droit et troisième année de licence ès lettres à 25 ans. Quand on lui faisait observer, admiratifs, « quel parcours ! », elle répondait : « Je devais avoir du temps libre pour faire tout cela ! » Voilà qui était Nicole Catala.

Alors que nous connaissons tous dans la vie politique des élus si contents d'eux-mêmes, Nicole Catala était d'une grande discrétion, une discrétion élégante et réfléchie. Son parcours fut brillant : membre du gouvernement, élue et réélue députée, vice-présidente de l'Assemblée nationale, conseillère régionale, conseillère de Paris, adjointe au maire de Paris. Pourtant, elle « ne la ramenait pas ». Je l'ai vu dans le 14^e arrondissement où des habitants m'en ont toujours parlé et m'en parlent encore tout à fait spontanément. Elle était à l'écoute, en particulier des plus petits et des plus vulnérables, et agissait pour eux avec une efficacité redoutable avec sa collaboratrice et amie Danièle Girard qui a également été élue dans le 14^e arrondissement et qui l'a accompagnée jusqu'au bout.

Nicole Catala ne se payait pas de mots. Elle réservait les mots pour défendre ses idées et convaincre avec l'autorité qui venait des mots justes et des raisonnements construits avec une grande efficacité.

Nicole Catala était une femme guidée par les causes à défendre. Ses querelles n'étaient ni l'expression d'affaires de clan ni pour « faire le buzz », c'était de grandes et fortes querelles pour la France et pour les Français.

Gaulliste, elle militait pour la souveraineté et la grandeur de la France. Sociale, elle était à la fois compétente et très à l'initiative pour l'emploi, la formation professionnelle, les ressources humaines, l'apprentissage. Dans chacun de ces domaines, elle aura laissé des traces durables. Je pense bien sûr à son mandat d'adjoint à l'emploi au maire de Paris Jacques Chirac, mais aussi au CIFFOP (centre à l'université Paris Panthéon Assas). Les enseignants du CIFFOP qui lui ont rendu hommage ont souligné à quel point elle a contribué à la professionnalisation des ressources humaines en France. Je pense aussi à l'association d'insertion emploi développement dans le 14^e qu'elle a créé et grâce à laquelle des milliers de personnes ont pu reprendre pied dans l'emploi et mener une vie digne par le travail, mais aussi à l'association métiers emploi et formation qu'elle a créée pour venir en aide aux jeunes en difficulté scolaire.

Nicole Catala était fidèle à ses idées, aux causes qu'elle trouvait justes ainsi qu'à ses amis. Sa fidélité n'était pas une tape sur l'épaule, mais une fidélité forte et combative avec beaucoup d'indépendance et de détermination. Avec mes amis élus ici présents du 14^e arrondissement, nous avons eu l'immense honneur de l'avoir toujours à nos côtés. Pour nous, élus du 14^e et de Paris, Nicole Catala était notre amie et elle restera toujours dans nos cœurs. Plus encore, cette grande dame, à qui nous disons au revoir, demeurera un repère et un modèle à jamais.

Le 14^e a su reconnaître ses grands élus et leur rendre hommage notamment à Pierre Castagnou, son ancien maire. Avec les élus du groupe 100 % 14^e de la droite et du centre, nous formons le vœu que le Conseil du 14^e arrondissement tout entier porte la demande de donner à l'une des rues ou l'une des places du 14^e arrondissement le nom de sa chère élue Nicole Catala.

M. LE DEZ

Effectivement, Nicole Catala a été une femme politique très engagée au sein de son parti. Elle était très active durant toute sa vie, notamment en faveur de la formation professionnelle. Comme chacun le sait, elle aura occupé plusieurs mandats nationaux, législatifs ou exécutifs. Elle a été connue comme une vraie combattante de la parité hommes femmes dans une époque où le sexisme était roi dans le monde politique français.

Elle a été conseillère de Paris de 1989 à 2008. Elle briguera la mairie du 14^e en tant que tête de liste lors des élections municipales de juin 1995. Elle cédera finalement sa place à Lionel Assouad en tant que maire d'arrondissement.

Le groupe Paris en commun est favorable à ce vœu. Nous sommes certains que nous trouverons, en accord avec la famille, un lieu dédié à sa mémoire.

M^{me} PETIT

C'est donc Thierry qui sera en charge, avec moi, d'accompagner sa famille politique, mais également sa fille pour que nous puissions trouver une idée et un moment qui lui correspondront.

Le vœu est adopté. Nous pourrions poursuivre cet hommage au prochain Conseil de Paris.

DÉLIBÉRATION N° 213

– **V14 2022 22 : Vœu présenté par Mme Marie-Claire Carrère-Gée, M. Patrick Viry, Mme Stéphanie Claux, M. Jean-François Alexandre et Mme Marie-Lou Duhalde, élus du groupe de la Droite et du Centre 100 % 14^e proposant qu'une rue ou une place du 14^e arrondissement porte le nom de Nicole Catala**

Article unique : Le vœu est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **14 2022 19 : Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du 27 septembre 2022**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

M^{me} PETIT

Y a-t-il des demandes de modification ?

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Il ne s'agit pas d'une demande de modification. Lors du dernier Conseil, à plusieurs occasions, il m'avait été indiqué que des réponses à nos questions nous seraient fournies par écrit. Je vous remercie d'avoir retransmis certaines réponses. Nous avons demandé où en était l'hommage qui allait être rendu par le 14^e à Jean Cardot. Je me permets de vous le souligner à nouveau.

M^{me} PETIT

On le note. C'est un oubli !

DÉLIBÉRATION N° 214

– **14 2022 19 : Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du 27 septembre 2022**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Article unique : Le compte rendu des délibérations est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 14 2022 20 : État Spécial d'Arrondissement pour l'année 2023

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

M^{me} PETIT

Je vous propose de vous présenter l'état spécial de notre arrondissement pour l'année 2023 pour l'élaboration du prochain budget primitif de notre Ville et notre arrondissement. Le prochain Conseil de Paris verra peut-être l'adoption et en tout cas le débat d'orientation budgétaire qui préparera le prochain vote du budget. Mais d'ores et déjà, les arrondissements doivent introduire ces données qui fixent les montants pour l'état spécial de l'arrondissement. Ce qui nous a été notifié concerne une petite partie du budget qui est à notre disposition pour agir pour les habitants de l'arrondissement.

L'état spécial est composé de trois parties : la dotation d'animation locale, la dotation de gestion locale et la dotation d'investissement.

Le budget de l'état spécial s'établit au total à 8 652 066 euros. Par rapport à l'année 2022, c'est une légère augmentation des trois dotations d'à peu près 4 %. On s'est à peu près mis d'accord avec la direction des finances et les adjoints à la Maire de Paris chargés de la préparation du budget des mairies d'arrondissement pour dire que cette augmentation de 4 % ne pouvait pas complètement couvrir les dépenses supplémentaires liées aux différentes augmentations, notamment des coûts de l'énergie ainsi que de l'inflation qui secoue un peu nos marchés publics ainsi que l'achat de nos différentes denrées, produits de base et matériaux nécessaires à l'entretien de nos équipements de proximité.

Je dois ajouter quelques éléments nouveaux. Notre dotation d'animation locale s'élève à 763 597 euros. Ces crédits ont vocation à être consacrés à l'information au niveau municipal, au niveau de l'arrondissement en direction des habitants, mais aussi à leur participation et leur implication, à la démocratie locale, notamment avec les conseils de quartiers, mais pas uniquement, ainsi qu'à la vie culturelle de notre arrondissement et aux travaux urgents dans nos équipements de proximité inscrits à l'inventaire. La dotation d'animation locale a aussi une petite augmentation.

Nous avons déjà présenté les modes de calcul participant à cette revalorisation lors du précédent Conseil. En tout cas, les crédits sont majoritairement destinés aux différents outils et supports de communication de la mairie, mais aussi à l'organisation des grandes manifestations que nous faisons en direct. Un des plus significatifs est par exemple le forum des associations, mais aussi les différentes manifestations autour de la culture, de l'économie sociale et solidaire, de l'emploi, de l'insertion, du patrimoine, etc. que nous organisons en partenariat avec les associations et les habitants impliqués.

Nous avons également exprimé la demande que les crédits affectés au financement des travaux urgents augmentent. Nous avons obtenu - pour ne pas dire arraché - une petite augmentation de 30 000 euros sur cette enveloppe pour être encore plus réactifs sur les travaux qui sont notamment sur les écoles et les crèches de l'arrondissement qui sont la première grande catégorie des bâtiments inscrits à l'inventaire de proximité.

La petite nouveauté de ce budget d'état spécial avait été déjà évoquée. En effet, avec Elliot de Faramont et les conseils de quartiers, nous avons demandé que les enveloppes dédiées entre fonctionnement et investissement soient plus en phase avec ce qu'attendent les conseils de quartiers. Ils demandaient plus de fonctionnement et moins d'investissement. Nous avons obtenu le fait que le 14^e arrondissement puisse expérimenter cette souplesse. Il y aura donc un montant de 6 000 euros de fonctionnement pour chacun des six conseils de quartiers et une petite baisse proportionnelle de l'enveloppe d'investissement avec un travail à suivre très précisément pour qu'en 2023, ces enveloppes soient utiles, utilisées et consommées, y compris le reliquat de ces dernières.

La deuxième partie est la dotation de gestion locale. Elle s'élève à 7 623 000 euros. L'intégralité de cette enveloppe est pour le fonctionnement des 202 équipements de proximité inscrits à l'inventaire.

Il s'agit d'équipements, mais également d'espaces publics de voirie et d'espaces verts de proximité. Ces crédits sont consommés par les différentes directions sous la houlette de la direction générale des services de la mairie du 14^e. Je les remercie de faire un travail important d'achats publics responsables qui soient respectueux de l'environnement et producteurs d'effet sur la santé environnementale dans les matériaux et les produits que nous choisissons dans les crèches, les écoles, les équipements sportifs ainsi que dans les différentes fournitures (livres, jouets, repas, goûters, etc.). Tout ce travail est fait avec l'ensemble de nos équipes dans chaque équipement.

Nous rappelons que la dotation de gestion locale comprend la gestion des centres Paris Anim. Il y a une petite revalorisation, car pour deux centres Paris Anim, d'ici au 1^{er} septembre 2023, nous discuterons du prochain contour du marché et du projet des centres Angel Parra et Marc Sangnier. Nous avons pu obtenir que cette enveloppe tienne compte des premiers aménagements du projet « embellir votre quartier ». En effet, on n'entretient pas de la même manière des trottoirs que des arbres, des jardinières, etc. Cela doit se traduire dans un budget de fonctionnement alloué aux arrondissements.

Enfin, la dotation d'investissement comprend la dotation des conseils de quartiers et est destinée aux travaux des équipements qui nous sont directement rattachés au sein de la mairie d'arrondissement, de l'annexe et des locaux associatifs qui sont mis à disposition. Cette dotation d'investissement est de 265 299 euros. Il y avait quelques reliquats sur les années précédentes que nous épargnons pour un des projets importants qui sera mis en œuvre cette année : la requalification consécutive de l'accueil de notre mairie du 14^e.

Voilà ce que je voulais dire sur ces quelques lignes très importantes de notre budget d'arrondissement et je ne doute pas que le débat d'orientation budgétaire ainsi que le vote du prochain budget primitif de la Ville de Paris nous permettront de continuer d'accélérer un certain nombre de nos priorités, notamment en direction d'une ville prête pour l'urgence climatique à la fois en termes de confort d'été et de confort d'hiver dans nos équipements de proximité, tout en maintenant la qualité de notre service pour l'ensemble des habitantes et des habitants, quels que soient leur âge et leur situation. C'est l'objectif que nous poursuivons au sein de l'équipe municipale du 14^e arrondissement que je remercie à nouveau pour son implication quotidienne avec l'ensemble des services.

Comme il n'y a pas d'intervention, avant de passer au vote, je vous rappelle que lors de la première séance de l'année 2023, il y aura la communication traditionnelle présentant les principaux budgets d'investissement qui ne sont pas uniquement dans cette communication et cette délibération. On présentera notre feuille de route pour l'année 2023 et nous pouvons revenir sur cette question.

DÉLIBÉRATION N° 215

– 14 2022 20 : État Spécial d'Arrondissement pour l'année 2023

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 22 dont 5 pouvoirs

Pour : 22 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 5 dont 0 pouvoir

(J.F Alexandre, MC Carrère-Gée, S. Claux, ML Duhalde, P Viry)

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– Communication Rentrée Scolaire 2022/2023

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Je vais dire quelques mots sur cette communication que vous avez reçue sur ODS.

Il s'agit d'une communication que nous faisons de façon traditionnelle chaque entrée pour vous informer ainsi que l'ensemble de nos concitoyens sur les conditions de déroulement de cette rentrée et pour faire un bilan de l'an dernier avec les perspectives de cette année scolaire.

Dans le 14^e arrondissement, 6726 élèves ont fait leur rentrée le 1^{er} septembre dernier. Je tiens à saluer le travail et l'engagement de l'ensemble des équipes scolaires et périscolaires qui accompagnent ces élèves dans l'apprentissage, le jeu et la découverte.

Pour la première fois depuis trois ans, cette rentrée s'est opérée sans protocole sanitaire particulier.

Concernant les effectifs, sur l'ensemble de Paris, ces effectifs sont en baisse de 4 %. Nous sommes impactés par cette baisse de manière moins importante : nous perdons cette année 2,5 % d'élèves, sachant que l'année dernière, nous étions sur une baisse de 0,5 %.

Nous accueillons très volontiers, en partenariat avec les directeurs et directrices d'école et les deux inspectrices de l'éducation nationale, les élèves hébergés en centre d'hébergement d'urgence domicilié dans notre arrondissement. Près de 150 enfants ont donc été répartis dans l'ensemble des écoles de l'arrondissement.

Je vais dérouler cette communication à travers plusieurs thématiques :

L'école comme lieu éducatif, lieu de découvertes et lieu de socialisation à travers la compétence municipale qui est celle des temps d'activités périscolaires (TAP). Cette année, 95,3 % des élèves inscrits en maternelle et élémentaire ont fréquenté les TAP sur l'année scolaire. Il y a deux ans, ce chiffre était de 80 %, ce qui montre la qualité de ces ateliers et le fait qu'ils soient appréciés par les parents et les élèves.

885 ateliers TAP sont proposés. 665 sont animés par des animatrices et des animateurs en régie, 220 le sont par des partenaires extérieurs, dont 174 par des associations à travers des marchés ou des appels à projets. Ces ateliers du mardi et du vendredi sont très fréquentés et nous essayons au maximum d'en améliorer la qualité avec l'ensemble des partenaires.

Apprendre, s'amuser et se socialiser, c'est aussi durant les vacances scolaires. En juillet, 18 centres de loisirs étaient ouverts, et en août, 12 centres de loisirs ainsi que le CLAP à l'école Pierre Larousse et un espace petite enfance à l'école du 13 rue de l'Ouest. Cela me permet de faire un zoom sur la liaison entre crèche et école maternelle. En effet, grâce à la CASPE et la direction de la petite enfance, nous avons multiplié les centres de loisirs passerelles qui accueillent à la fois des enfants de maternelle et de crèche comme à Tombe-Issaire avec 11 enfants de la crèche Broussais ou Alain Fournier avec neuf enfants de la crèche des Mariniers.

Sur les ateliers TAP, nous avons signé le projet éducatif de territoire (PEDT) qui a été le fruit de nombreux ateliers menés avec des élèves, des parents, des personnels de la CASPE, de la DASCO, de la DJS, de la Caisse des écoles, des directrices et directeurs, des directrices de crèche, des principales et proviseurs, des REV (Responsables éducatifs Ville), des animatrices et animateurs, des PVP (professeurs de la Ville de Paris sport, musique, etc.), ASEM...

Nous avons défini cinq parcours qui sont détaillés dans la communication.

Pour le parcours langues et cultures étrangères, nous avons par exemple défini la journée européenne et des cultures européennes qui s'est transformée en semaine européenne en lien avec la Caisse des écoles du 14^e. Cinq menus européens ont été proposés dans 13 écoles. Nous avons développé à l'école élémentaire Delambre une bibliothèque multilingue.

En perspective, il y a beaucoup d'actions, notamment l'ouverture d'ateliers dans d'autres langues comme l'arabe ou potentiellement le chinois, des voyages organisés, par exemple à Berlin dans le cadre d'Erasmus + avec les équipes scolaires et périscolaires de l'élémentaire Fournier.

Sur le parcours d'éducation artistique et culturelle, de très nombreuses actions ont été menées. Par exemple, je peux citer l'action des PVP d'éducation musicale avec plus de 250 enfants qui ont chanté dans les kiosques les mercredis 1^{er} et 15 juin 2022 dans le cadre d'un projet mis en place avec une PVP Musique.

Je peux citer l'ouverture vendredi d'une classe orchestre avec l'aide de Mélody Tonolli.

Cette année, nous allons essayer de valoriser les partenariats avec les partenaires culturels de l'arrondissement.

Sur le parcours d'éducation physique et sportive, nous aurons bientôt les JO à Paris. Une grande exposition a été accueillie à la mairie en janvier-février 2022 avec près de 300 élèves d'élémentaires et de collégiés qui sont venus la visiter.

De nombreuses perspectives sont prévues dans le cadre de ce parcours sportif, notamment l'organisation d'un mois olympique et paralympique dans les crèches et les écoles pour valoriser les valeurs olympiques.

Le parcours suivant est le parcours santé avec notamment la prévention du harcèlement. Il y aura une formation auprès de tous les REV et de leurs équipes à la prévention des violences et du harcèlement, dispensée par Monica Toscano et Prevention in Act.

En perspective, il y a notamment la création d'espaces de bien-être et d'intimité pour permettre aux enfants de s'isoler, en particulier sur les temps périscolaires sous la forme d'une bulle zen comme à la maternelle Delambre.

Concernant le parcours réussite de tous et toutes, je peux citer un projet qui va être dupliqué cette année avec l'organisation d'un mini-forum Porte d'Orléans le 25 avril dernier. Je remercie la CASPE et tous les partenaires pour cette organisation. L'objectif était de réunir le tissu associatif de la porte d'Orléans pour travailler notamment sur l'aide aux devoirs.

Enfin, il y a le parcours développement durable avec la sensibilisation des enfants aux enjeux du développement durable avec l'ouverture du centre ressources développement durable à l'école Maurice d'Ocagne et en perspective la généralisation du tri des déchets alimentaires (biodéchets) dans toutes les écoles.

Le PEDT continuera cette année, car nous allons travailler ensemble à l'organisation d'une journée qui aura lieu le printemps prochain sur ces parcours.

Le deuxième grand axe est qu'il faut que les élèves travaillent dans de bonnes conditions avec un effort fait dans la poursuite de la rénovation et de l'entretien du bâti. En 2022, 26 écoles ont bénéficié de travaux sur les programmations de la DASCO et de la DCPA (hors opérations de maintenance et d'entretien réguliers) pour un montant de 3,1 millions d'euros.

Je peux citer plusieurs interventions sur de nombreuses thématiques. Par exemple, axe très important, la modernisation des sanitaires se poursuit avec celles du 12-14 Alésia et celles de l'élémentaire Maurice Rouvier. Pour l'accessibilité, on peut citer l'achèvement de l'ascenseur à l'élémentaire Pierre Larousse. En termes de confort des locaux, je peux citer la réfection du sol du préau de la maternelle 55-61 Maurice Ripoché, réfection du réfectoire du 46 Boulard.

Pour ce qui est des conditions de travail des agents, il y a la création de bureaux REV et la rénovation des locaux des agents de service à Asseline et au 12/14 Alésia.

Une autre question importante est celle de l'urgence climatique avec la performance énergétique des écoles et du bâti. Les menuiseries extérieures sont refaites de manière progressive, car c'est extrêmement cher dans les écoles Jules Ferry. Je peux citer la maternelle du 23 Boulard ou la maternelle 77 Tombe Isoire ainsi que celle d'Antoine Chantin avec une première tranche.

Il y a un autre axe de rénovation avec les cours Oasis. Chaque fois que nous refaisons des cours, elles sont traitées en cour Oasis ou en cour végétalisée. Cette année, nous avons eu la deuxième tranche de la cour de la maternelle et de l'élémentaire Maurice d'Ocagne, de l'élémentaire Asseline, deux des trois cours des écoles Hippolyte Maindron. Cet effort se poursuivra. À l'été 2023, 12 écoles sur 36 auront été végétalisées.

Un autre élément est l'accessibilité. J'en ai parlé pour l'école Pierre Larousse où l'ascenseur a été achevé. Nous avons également lancé l'été dernier les études pour l'accessibilité et la construction d'un ascenseur pour la maternelle Sévero et l'école et le collège Saint-Exupéry. Nous avons eu un budget participatif là-dessus, donc les crédits seront disponibles le 1^{er} janvier.

À la demande de ma collègue Catherine Chevalier, je fais une incise sur les AESH, aides pour les enfants en situation de handicap. C'est un vrai sujet. Chaque rentrée, nous sommes interpellés à juste titre par les parents et les équipes sur ce sujet. J'ai demandé un point aux deux inspectrices. À ce jour, 183 enfants ont une notification d'accompagnement. 165 d'entre eux bénéficient d'un accompagnement. Cela signifie que des élèves n'ont pas encore d'accompagnement. Des efforts sont faits par le rectorat. Nous les aidons pour valoriser et susciter des candidatures d'AESH. Mais il y a un sujet d'attractivité de ce métier et donc de recrutement. Cela renvoie des réformes nationales qui tardent à venir pour valoriser et intégrer pleinement ces métiers dans l'éducation nationale.

L'avant-dernier axe est celui de l'alimentation, donc « bien manger dans les écoles du 14^e arrondissement ».

Aujourd'hui, plus de 9 enfants sur 10 du premier degré déjeunent à la cantine, soit 7004 enfants inscrits à la Caisse des écoles, soit près de 1,3 million de repas servis.

En plus de la quantité, il est question de qualité. Nous nous inscrivons dans le plan alimentation durable de la Ville de Paris. Nous sommes passés à deux menus végétariens par semaine avant la généralisation de l'alternative végétarienne quotidienne. Nous avons accueilli un nouveau collège, le collège Giacometti. La réduction des emballages et contenants plastiques sera poursuivie dans les écoles avec la reprise du tri avec la fin de l'épidémie de Covid 19. La perspective à court terme, au premier trimestre 2022, est la généralisation des goûters en élémentaire en collaboration avec la CASPE.

Le dernier axe est l'école comme capitale de la ville du quart d'heure. Avec notre collègue Guillaume Durand et les équipes de la voirie et des espaces verts, il y a la mise en place des rues aux écoles dont nous continuons la généralisation, notamment avec la très belle rue aux écoles Sévero inaugurée en mars 2022.

Depuis hier, nous avons commencé le projet Prisse d'Avenues. Cette rue est maintenant fermée à la circulation. Une barrière a été mise avant la végétalisation dans un deuxième temps. Je voudrais remercier les équipes pour le travail fait.

Pour ce qui est des cours Oasis, il y a aussi la question de l'ouverture des cours les samedis. L'objectif est que ces cours soient accessibles à l'ensemble des familles du 14^e. Je peux citer la maternelle Jacquier, la maternelle du 13 Ouest et celle de l'élémentaire Asseline où des activités diverses (contes, yoga, handball, spectacles, bal dansant, formation aux premiers secours, jeux de société, échecs...) ont été proposées à la belle saison.

Enfin, j'évoque la mutualisation des locaux scolaires à destination des associations. À ce stade, six écoles élémentaires accueillent dans leur préau, salle de musique, etc. 18 associations proposant des cours de yoga, de danse, de tennis de table, de roller, de boxe, de tai-chi, de théâtre, de basket et de chant. Il s'agit des écoles Arago, Boulard, Maindron, 69 Ouest, Sévero et Prisse d'Avenues. Nous sommes dans une ville où les lieux manquent. Nous mutualisons donc les locaux pour que l'école soit la capitale du quartier.

M^{me} PETIT

Merci aux équipes pour le travail qu'elles ont effectué.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Vous vous souvenez d'une enquête de *Médiapart* du mois d'avril 2022 concernant des alertes au niveau parisien sur divers cas d'insuffisance de professionnalisation d'animateurs scolaires, voire de maltraitance. Je voulais savoir ce qui avait été entrepris à la fois pour garantir toujours plus de qualité dans les recrutements et mettre en place un système d'alerte afin de mieux prendre en compte la parole des enfants et des parents.

M. BOUABBAS

Merci pour cette question importante. Ce sont des sujets extrêmement importants que nous prenons à bras-le-corps. Dès que des signalements nous sont remontés, même si tout dépend de la gravité des faits, les équipes sont extrêmement mobilisées. Dès qu'un cas de maltraitance, voire d'agression, est remonté, la législation est appliquée. L'animatrice ou l'animateur concerné est immédiatement suspendu. Nous avons eu un exemple récemment. Il y a à la fois une enquête administrative et une enquête par la brigade des mineurs le cas échéant pour établir les faits.

Sur ce sujet, je voudrais aussi rendre hommage aux équipes. Carine Petit pourra témoigner du fait que nous sommes sans pitié dès qu'il y a un sujet. Depuis deux ans, il y a même eu un REV déplacé et un autre suspendu. Mais en même temps, je voudrais saluer les actions menées par les REV qui sont responsables des animatrices et animateurs pour que les TAP, la pause méridienne, le temps d'étude ou le centre de loisirs du mercredi et des vacances scolaires se passent bien. Globalement, les enfants sont contents dans nos écoles. Nous sommes sur des métiers où il y a aujourd'hui des problématiques de recrutement. C'est pourquoi nous essayons de les valoriser au maximum.

En termes d'action, sur la circonscription 6-14, des cycles d'autoformations ont été mis en place. Il y a à la fois des formations auxquelles ont droit les agents, mais également des cycles de formation quand nous accueillons de nouveaux agents. Sur la filière animation, nous sommes sur la législation jeunesse et sports, donc il y a une part de non-diplômés que nous pouvons accueillir. Aujourd'hui, ces non-

diplômés sont formés par leurs pairs, notamment les REV, et nous avons multiplié cela dans beaucoup d'écoles.

Sur ces sujets, nous dialoguons aussi avec les parents dans les conseils d'école. Nous leur disons toujours d'aller voir le REV pour connaître le contenu des ateliers, la façon dont sont menées les interventions et nous essayons de recruter. Il y a notamment un sujet sur le midi : c'est là où il y a le plus de vacataires, car c'est une amplitude horaire qui n'est pas simple. Nous essayons de recruter et de former en maximum les nouveaux venus.

M^{me} PETIT

C'est une communication. Il n'y a donc pas de vote. En tout cas, nous ferons passer cette communication à l'ensemble des parents et des acteurs de l'éducation dans notre arrondissement.

– **2022 DDCT 74 : Déploiement du programme des Cités éducatives dans les 14^e et 18^e arrondissements et poursuite du programme dans les 19^e et 20^e arrondissements**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

L'objectif de cette délibération est d'acter et de sanctionner la création de cette cité scolaire à François Villon. Cette labellisation de la cité scolaire François Villon en cité éducative est une excellente nouvelle que nous avons reçue il y a quelques mois. Ce label vise à intensifier les prises en charge éducatives des enfants de 3 à 18 ans. Ce dispositif vient appuyer le travail et la dynamique municipale des acteurs, associations et habitants du quartier de la Porte de Vanves autour de l'axe de la jeunesse et du secteur éducatif.

Je voudrais saluer les équipes de Zoubir Ghanem, notre collègue en charge du quartier et de la politique de la Ville. Le label « cité éducative » a été accordé par la préfecture de Paris Île-de-France avec un arbitrage gouvernemental que nous saluons, mais cela ne vient pas de nulle part. En effet, il y a eu une préparation en amont de deux, voire trois, ans par les équipes que je salue en partenariat avec les associations, les écoles du réseau REP, la cité scolaire François Villon dont je salue la direction actuelle et précédente.

Concrètement, ce label nous permet de bénéficier sur trois ans d'un budget de 150 000 euros pour accompagner la mise en œuvre de projets territoriaux autour de plusieurs axes : ouvrir toujours plus l'établissement sur le quartier, accentuer l'accompagnement du quartier autour de la transition numérique et lutter contre la fracture technologique, travailler encore plus sur l'orientation scolaire et professionnelle, travailler les compétences transversales et améliorer toujours plus l'accompagnement scolaire sur le territoire. C'est un axe très important, y compris pour faire progresser vers le haut la cité scolaire François Villon, même si cela ne suffira pas. Avec Carine Petit et l'ensemble des partenaires, nous travaillons aussi pour accompagner la cité scolaire sur les formations, notamment sur la partie du lycée. C'est un travail que nous appelons de nos vœux et qui, à notre avis, n'est pas suffisamment mené avec la Région Île-de-France et le rectorat de Paris.

Cette labellisation est un premier jalon qui en appelle d'autres du côté de l'éducation nationale et de la Région Île-de-France.

M. GHANEM

Merci, Amine, pour cette présentation. On peut souligner le travail collaboratif sur cette cité éducative qu'on est content d'accueillir sur le territoire. J'en profite pour faire la promotion de la Webradio de la cité éducative, DiVa14, qui réussit à montrer la dynamique en place à la fois au travers de la cité scolaire François Villon, mais aussi de toutes les écoles aux alentours et le collège Giacometti.

M^{me} PETIT

Exactement. Vous pouvez écouter l'ensemble des podcasts de DiVa14 qui sont d'une très grande qualité et qui sont menés par les élèves et par une ancienne professionnelle de Radio France à la retraite qui habite le 14^e arrondissement et consacre beaucoup de temps à la naissance et la production de ce média.

DÉLIBÉRATION N° 216

- 2022 DDCT 74 : Déploiement du programme des Cités éducatives dans les 14^e et 18^e arrondissements et poursuite du programme dans les 19^e et 20^e arrondissements

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

- 2022 DASCO 105 : Subventions d'investissement (47 651 euros) à cinq collèges au titre du Budget Participatif des Collèges édition 2021/2022

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Cette délibération a pour objectif de financer sur le budget participatif des collèges des actions proposées ici par le collège Alphonse Daudet pour 4 750 euros pour un projet laser run dans le cadre de la thématique des jeux olympiques et paralympiques.

DÉLIBÉRATION N° 217

- 2022 DASCO 105 : Subventions d'investissement (47 651 euros) à cinq collèges au titre du Budget Participatif des Collèges édition 2021/2022

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

- 2022 DASCO 110 : Caisses des écoles - Convention de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et les Caisses des écoles

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

L'objectif de cette délibération est d'actualiser une convention de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et les Caisses des écoles. Cette convention va démarrer le 1^{er} janvier 2023 jusqu'à 2027.

Son objectif est que la CDE 14 puisse bénéficier de services de la part de la Ville de Paris comme l'accompagnement et la médiation de la DRH de la Ville sur les questions de dialogue social, les formations proposées sur l'alimentation et le développement durable pour le personnel de la Caisse des écoles ainsi que l'accès au groupement de commandes coordonné par la Ville à partir de 2025 puis en 2026 sur les complémentaires santé et la prévoyance. C'est un plan à moyen terme important pour que les salariés de la Caisse des écoles puissent bénéficier de tous les droits des fonctionnaires territoriaux de la Ville de Paris.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

J'aurais voulu connaître la position des organisations syndicales même si je suppose que cela a fait l'objet d'une discussion.

M. BOUABBAS

Elles sont d'accord. Ce sont des droits supplémentaires.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Oui, c'est ce qui ressort de l'exposé des motifs, mais je voulais m'assurer du fait qu'il y a déjà eu un accord.

M. BOUABBAS

Bien sûr, elles ont été consultées.

DÉLIBÉRATION N° 218

– **2022 DASCO 110 : Caisses des écoles - Convention de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et les Caisses des écoles**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **2022 DFPE 148 : Subvention (163 650 euros) - et convention - à 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Ce sont des délibérations qui reviennent chaque année avec des actions plébiscitées qui vont se poursuivre.

Il y a tout d'abord un soutien à l'association Le Moulin sur le quartier Pernety pour deux actions : 6 750 euros pour le projet « rapprocher les familles » de l'école Simone Veil qui est reconduit. Ce projet a touché 59 familles en 2021-2022 et 37 de l'année précédente. L'autre projet du Moulin soutenu pour 1 750 euros est le projet « Paris collège familles » en partenariat avec le collège de quartier Giacometti. Ce projet reconduit avait touché 70 familles en 2021-2022.

Il y a également un soutien à l'association APASO sur son espace familles avec un forum des parents animé par deux psychologues à raison de 10 séances par an. 37 familles avaient participé à ces groupes d'échanges en 2021-2022.

DÉLIBÉRATION N° 219

– **2022 DFPE 148 : Subvention (163 650 euros) - et convention - à 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DFPE 175 : Subvention d'investissement pour le remplacement du véhicule du RPE itinérant « Le Petit Bus » d'ABC Puériculture

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Il s'agit d'un dispositif que nous finançons et qui marche très bien : le relais petite enfance itinérant « Le Petit Bus ». Il s'agit du bus stationné les jeudis entre 15 et 17 h devant l'église Notre-Dame du travail rue Vercingétorix qui accueille les assistantes maternelles du quartier. Le bus est organisé pour accueillir les enfants, mais aussi pour que les nombreuses assistantes maternelles du quartier puissent échanger sur leurs pratiques, etc. avec des professionnels.

L'objectif de cette délibération est de permettre le remplacement du bus un peu vieillissant pour un montant de 112 000 euros. Ce bus intervient dans le 14^e, mais aussi dans le 11^e, le 12^e, 16^e, 17^e et le 19^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION N° 220

– 2022 DFPE 175 : Subvention d'investissement pour le remplacement du véhicule du RPE itinérant « Le Petit Bus » d'ABC Puériculture

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DU 101 : Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Comme tous les ans, je vais vous présenter cette délibération. Comme vous le savez, c'est une obligation du Code de l'urbanisme qui impose l'approbation des comptes par les instances : d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser sur les ZAC.

En ce qui concerne le 14^e arrondissement, je vais parler de la ZAC Saint-Vincent-de-Paul pour présenter les points les plus marquants de l'année 2021. Il y a un certain nombre de communications sur le premier point qui est l'entrée dans le club national ÉcoQuartier. PMA, Paris métropole aménagement, a obtenu la première étape de ce label. Le dossier pour la deuxième étape a été déposé en début d'année et nous avons été auditionnés avec PMA il y a quelques semaines par le ministère de la Transition écologique pour l'obtention de cette deuxième étape. Nous en connaissons le résultat dans quelques semaines. Les critères évalués par le ministère sont le pourcentage de réhabilitation par rapport au pourcentage de démolition, la baisse de la consommation énergétique, les mobilités des futurs habitants et les bâtiments eux-mêmes au regard de la transition écologique.

Le deuxième point important en termes de transition écologique est l'obtention du prix Collectivités Aménageurs « Territoires Bas Carbone actif » par PMA en novembre 2021.

Le permis d'aménager a été délivré à Saint-Vincent-de-Paul en avril 2021. A également été délivré en 2021 l'équipement public Pinard. Il s'agit là de l'équipement mutualisé, crèche, école, gymnase.

Un autre point important sur cette année 2021 est le projet de boucle d'eau chaude avec la convention avec la CPCU pour valoriser l'énergie du réseau non potable de la Ville.

Enfin, Sinda Matmati présentera la délibération concernant la mise en place de la collecte sélective des urines. Il s'agit de la collecte d'urines et leur transformation en engrais.

En outre, sur 2021, un travail a été fait sur le montage d'un gestionnaire unique pour l'ensemble du quartier Saint-Vincent-de-Paul. Vous savez que l'ensemble de tous les rez-de-chaussée d'activité et de commerce quand les bâtiments sortiront de terre sera confié à un gestionnaire qui pourra coordonner l'ensemble de ces activités sur le quartier.

Côté administratif et financier, la concession à PMA avait fait l'objet en 2020 d'une prolongation jusqu'au 31 décembre 2026. PMA assure la maîtrise d'ouvrage des équipements publics, dont l'équipement Pinard. L'évolution du programme a entraîné pour cette année 2021 une augmentation des coûts. Il y a eu une augmentation des coûts des matières premières qui se voit dans le bilan financier 2021. Dans la mesure où cela est lié au bâtiment Pinard qui est un équipement public, il y a eu un ajustement de la participation de la Ville avec une évolution financière sur sa subvention.

Je vous demande donc dans cette délibération d'approuver le compte rendu annuel de la collectivité et l'état prévisionnel des produits et des charges pour l'année 2021.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Nous voterons contre ce projet de délibération en raison de notre opposition au projet de densification sur Saint-Vincent-de-Paul. J'attire l'attention de mes collègues sur le fait que dans les comptes que vous venez de nous présenter, on voit qu'une partie du financement de l'opération de Saint-Vincent-de-Paul est liée au fait que, conformément à la loi, transformer un hôpital, soit des mètres carrés qui ne sont pas du logement en logement, entraîne des droits de commercialité dont la cession, c'est-à-dire que la société d'aménagement va récolter de l'argent pour avoir transformé des mètres carrés d'hôpital en logement et cela va donner lieu à une compensation. Elle va donc gagner de l'argent, et pour financer l'opération Saint-Vincent-de-Paul, elle va revendre à des sociétés qui voudraient transformer des logements en bureau ou en activité commerciale. On va donc déconstruire du logement ailleurs en contrepartie du logement créé en remplacement d'un hôpital. Le seul argument pour la densification du site de Saint-Vincent-de-Paul est d'empiler les gens comme on le faisait au temps de l'urbanisme glorieux des années 70 et 80 parce qu'il manque cruellement de logements à Paris. C'est vrai qu'il manque cruellement de logements à Paris, mais j'attire votre attention sur le fait qu'on saccage le paysage d'un quartier, qu'on va créer un lieu de vie qui n'est pas attirant du tout de façon très dense en contrepartie du fait qu'ailleurs dans Paris, notamment dans le 14^e, on détruira du logement. Cela s'appelle une opération aberrante et nous voterons contre.

M^{me} BERTRAND

Sans vouloir repartir sur le débat de Saint-Vincent-de-Paul, j'aimerais que vous nous donniez les chiffres précis de la destruction de logements dans le 14^e et à Paris en lien avec Saint-Vincent-de-Paul. Je suis vraiment votre disposition pour étudier très clairement la destruction du nombre de logements dans Paris et le 14^e liée à Saint-Vincent-de-Paul. À ma connaissance, nous sommes plutôt dans la construction de nouveaux logements que dans leur disparition.

Concernant le mécanisme dont vous parlez, je vous signale que ce n'est pas nouveau et que c'est une ZAC.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

C'est ce que j'ai dit en introduction de mon propos : c'est un mécanisme légal et évidemment on construit beaucoup plus de logements qu'on n'en détruit. Mais je vous ai proposé à plusieurs reprises de raser un ou deux étages superflus sur les plus gros bâtiments à Saint-Vincent-de-Paul. Les droits au titre de la commercialité concernent 21 778 m² de logements sociaux et ce sera versé à la constatation du changement d'usage hôpital/logements.

DÉLIBÉRATION N° 221

– 2022 DU 101 : Approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à la majorité.

Suffrages exprimés : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 23 dont 4 pouvoirs

Contre : 5 dont 0 pouvoir

(J.F Alexandre, MC Carrère-Gée, S. Claux, ML Duhalde, P Viry)

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DLH 318 : Présentation de l'activité de soutien à la rénovation du parc de logements sociaux

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} PETIT

Il s'agit d'une communication annuelle de la Ville sur la rénovation et les objectifs de soutien du parc de logements sociaux à Paris.

M^{me} BERTRAND

Pour rappel, le nombre de logements sociaux dans Paris est aux alentours de 250 000 et de 21 000 dans le 14^e arrondissement. Cette communication est sur la politique d'accompagnement et de soutien de la Ville auprès des bailleurs sociaux dans le cadre de la rénovation du parc social.

Inscrite depuis 2009, cette politique de soutien de la Ville aux bailleurs est en cohérence avec le Plan Climat Air Énergie de la Ville adopté en 2008. Ce plan climat a pour objectif de faire de Paris une ville neutre en carbone, résiliente, inclusive et 100 % renouvelable à l'horizon 2050. Tous ces enjeux sont au cœur de la révision du PLU. Pour information, vous savez que la concertation est terminée depuis vendredi. Elle fera l'objet d'une présentation au Conseil de Paris au mois de mars. Il y aura après une année d'enquête publique pour un PLU opérationnel en 2024. Il est important de voir que cette communication et cette rénovation du parc social seront favorisées par les objectifs et les enjeux déterminés dans le nouveau PLU.

Cette politique d'accompagnement passe par la rénovation énergétique des logements. C'est un engagement fort de la Ville pour des opérations de rénovation. Vous le voyez régulièrement sur les délibérations que je présente et les subventions de la Ville pour rénover notre parc social. Ces rénovations concernent le bâti, mais pas uniquement. La crise sanitaire a souligné la nécessité de repenser l'habitat pour satisfaire aux besoins d'espaces extérieurs, de lieux partagés pour rendre la vie plus agréable au quotidien. Nous ne parlons pas seulement du bâti, mais également d'usage et de confort du logement à Paris.

La maîtrise d'ouvrage des bailleurs sociaux assure avec professionnalisme ces différents projets de rénovation au sein d'une grande diversité de qualité des bâtiments et d'une grande diversité d'époque de ce patrimoine du parc social. Pour aider à cette évolution, la Ville de Paris a installé en mars 2021 un comité de transition écologique du bâti « CôtéBâti » pour travailler avec l'ensemble des élus, les professionnels, les bailleurs, les aménageurs et les acteurs du bâtiment avec comme objectif d'animer une dynamique et une culture collective, de partager les bonnes pratiques qu'elles soient d'ordre technique ou organisationnel et ainsi de mettre en œuvre une stratégie globale de rénovation du parc social sur l'ensemble du territoire parisien.

Depuis 2009, pour Paris, 567 groupes immobiliers pour 58 000 logements ont été concernés par les rénovations pour un engagement financier fort de 2500 millions d'euros avec des subventions de la Ville à hauteur de 600 millions.

En 2021, une centaine d'opérations ont fait l'objet d'un accompagnement également sur la rénovation des bâtiments. Pour la première fois, en 2021, la Ville de Paris a obtenu de l'État un cofinancement des rénovations énergétiques à hauteur de 17,6 millions dans le cadre du plan de relance. Nous espérons que cet engagement de l'État continue et soit à la hauteur des besoins qui sont assez considérables.

Pour le 14^e arrondissement, entre 2009 et 2021, le nombre de logements rénovés a été 372. Rien que sur l'année 2021, il y a eu cinq opérations pour 574 logements rénovés dont vous avez la liste en annexe pour une subvention de la Ville d'un peu plus de 7,7 millions qui ont permis un gain énergétique de 46 % qui est un des objectifs de ces rénovations thermiques.

La liste prévisionnelle pour 2022 est en cours d'élaboration. Nous participerons activement avec Carine Petit à l'élaboration de cette liste. Pour les logements prévus en rénovation pour 2022, la liste aujourd'hui aux alentours de 1800 logements. On voit au travers de ce chiffre l'évolution et l'accélération de l'évolution de ce processus de rénovation du parc social.

Je ne vais pas relire cette communication qui est à la disposition de chacun sur le site de la mairie du 14^e arrondissement. Je préfère illustrer mes propos en développant la méthode que nous mettons en place sur notre arrondissement avec les locataires et les bailleurs sociaux dans le cadre d'une rénovation. Cette méthode montre notre volonté politique et notre engagement auprès des locataires et des bailleurs. Pour chaque opération de rénovation, nous nous assurons que le bouquet de travaux projetés soit complet et cohérent. Les rénovations sont une opportunité pour associer les citoyens à une démarche plus large que le bâti, mais à la construction de la ville de demain. Dès le début d'un projet de rénovation, avec le bailleur social, nous associons les locataires par le biais d'amicales et des référents. La première étape est celle de l'information sous forme de réunions publiques, de pied d'immeuble, de courrier que nous adressons conjointement avec Madame la Maire à l'ensemble des locataires.

Nous demandons ensuite aux bailleurs d'organiser des ateliers de travail, surtout dans des rénovations d'importance autour de trois enjeux. Le premier enjeu est celui de la rénovation énergétique (isolation thermique, ventilation, chauffage, confort d'été). Ces ateliers permettent aussi de sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques en termes de consommation énergétique, mais aussi de gestion, de valorisation des déchets.

Le deuxième enjeu est celui de la valorisation patrimoniale et le respect des enjeux patrimoniaux. Je prendrai pour exemple le projet que nous portons avec la RIVP sur le groupe immobilier Porte d'Orléans sur lequel nous commençons à travailler. Il n'a pas encore été financé, il le sera probablement sur l'année 2022. Cette rénovation concerne 1310 logements. Le projet sur la partie patrimoniale est intitulé « mémoire et témoignages de la Porte d'Orléans ». Il permettra de valoriser et favoriser le lien social entre les résidents les plus anciens et les nouveaux et de développer l'appropriation de la valorisation des lieux. Si je donne cet exemple, c'est pour montrer que quand on parle de rénovation, on est bien au-delà du bâti.

Le troisième et dernier enjeu auquel je voulais faire référence est l'amélioration de la qualité de service : l'optimisation des besoins d'espaces communs, l'embellissement et la mise en valeur des espaces extérieurs, la création de réhabilitation d'espaces pour accompagner des mobilités douces et la végétalisation et la désimperméabilisation des sols. Très souvent dans les projets de rénovation, comme c'est le cas sur le projet de la Porte de Vanves, nous demandons qu'un paysagiste soit associé à l'agence d'architecture. Nous sommes très sensibles à la question d'un urbanisme favorable à la santé et à l'inclusion. Nous nous appuyons sur des enquêtes et des études locales sur les besoins afin d'entraîner des actions spécifiques. Toujours sur la Porte d'Orléans, un constat simple a été fait par la RIVP : plus de 48 % des logements sont habités par une personne de plus de 60 ans. Ce chiffre est supérieur à celui de la moyenne des logements à la RIVP. Des ateliers spécifiques sont en cours aujourd'hui pour faire des propositions concrètes et particulières sur l'adaptation et la mise en accessibilité des logements ainsi que des parties communes et des espaces externes, des réflexions sur des formes d'habitat plus partagé que les logements individuels afin de lutter contre l'isolement ainsi que sur l'accompagnement, l'accès aux soins et aux services d'aide à domicile pour une préservation de l'autonomie. Par exemple, sur la Porte de Vanves, dans la nouvelle construction du 4-12 Porte de Vanves, il y aura sur le rez-de-chaussée et le premier étage des commerces et de l'activité. Des ateliers sont organisés avec l'ensemble des riverains en lien avec l'équipe de développement local sur les besoins des habitants du quartier afin de définir ensemble un cahier des charges plus précis. L'ensemble des ateliers dont je vous parle font bien évidemment l'objet de retours en réunion publique auprès de tous les locataires afin de permettre une validation complète et globale d'un projet définitif de réhabilitation.

Par ailleurs, nous demandons aux bailleurs qu'un ou deux représentants des locataires soient présents pour le choix des maîtres d'œuvre. Enfin, pendant le temps des travaux, période souvent difficile, sachant que la majorité des rénovations d'immeubles se fait en site occupé, nous mettons en place un comité de suivi mairie 14, locataires et entreprise de travaux afin de s'assurer du bon suivi de la communication et du chantier.

Avec Carine Petit et Sinda Matmati, nous sommes en cours de rédaction d'une charte de réhabilitation du 14^e pour les immeubles du parc social qui permettra, pour chaque opération, de définir des objectifs opérationnels très précis, d'engager des actions concrètes et de mettre en place des indicateurs de suivi à court ou moyen terme.

Voilà quelques éléments concrets de notre méthode de travail sur les réhabilitations dans le parc social du 14^e arrondissement.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Merci beaucoup pour cette présentation. Je voulais parler d'un sujet qui n'est pas abordé depuis hier dans le débat public suite à l'annonce par Madame Hidalgo de l'augmentation in fine de plus de 62 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties à Paris. Quel va être l'impact de cette augmentation de taxe sur les bailleurs sociaux qui paient la taxe foncière ? Cela fait une augmentation de 62 %, c'est-à-dire que vous augmentez la base de 7 % plus le taux de 50 %, donc cela fait 62 %. Combien cela représente-t-il de logements sociaux rénovés en moins l'année prochaine ? La Ville de Paris va-t-elle consentir, ce qui serait une solution, une aide exceptionnelle aux bailleurs sociaux afin qu'ils puissent faire face à leurs obligations, notamment de rénovation des logements ?

M^{me} PETIT

Vous avez certainement vu que la Maire de Paris dans cette annonce, compréhensible et très bien expliquée par rapport à la situation dans laquelle nous sommes, explique qu'à partir du moment que le propriétaire est engagé dans un plan de réhabilitation de son patrimoine, il y aura exonération de la taxe foncière. Ce sera valable pour des propriétaires publics, pour de grands propriétaires fonciers qui sont aussi dans des démarches de logements intermédiaires et pour des propriétaires privés. C'est à affiner.

Ensuite, je ne suis pas certaine que la Ville de Paris soit la plus responsable de l'abandon d'une politique ambitieuse en termes de logement abordable, social et confortable. Je ne crois pas que c'est ce qui fait le plus de mal. Au contraire, nous anticipons : à partir du moment où vous avez un propriétaire qui engage son patrimoine dans l'urgence climatique et pour répondre au confort de ses habitants, il en sera normalement exonéré. Tout cela est à affiner, mais en tout cas, cela montre aussi que cette mesure budgétaire et fiscale vise à accélérer un certain nombre de questions, dont celle de la ville durable et beaucoup moins dépendante des énergies fossiles.

M^{me} BERTRAND

Depuis hier, il se dit un peu tout et n'importe quoi. Comme l'a indiqué Anne Hidalgo dans son courrier aux Parisiens, il y a un certain nombre de priorités auxquelles nous ne touchons pas. Parmi ces priorités, il y a l'accélération de la transformation écologique de notre Ville et la rénovation des bâtiments en fait évidemment partie. Comme je vous sens extrêmement inquiète sur le fait que la Ville pourrait diminuer ses subventions sur les rénovations, soyez rassurée : elle ne le fera pas ! Elle continuera à remplir cet objectif que nous nous sommes fixés.

J'ajoute que les partis de gauche ont déposé un certain nombre d'amendements dans le cadre budgétaire pour essayer d'avoir une augmentation des recettes de la Ville, en particulier faire contribuer les propriétaires des résidences secondaires, augmenter les taxes de séjour des hôtels de luxe. À titre d'information, quand vous êtes dans un hôtel cinq étoiles à Paris qui coûte 2 000 euros la chambre, la taxe de séjour est de 3,75 euros par personne. Un troisième amendement proposé par la gauche est de lutter contre les abus fiscaux de transactions immobilières qui sont des opérations exclusivement fiscales. Par le biais du 49.3, tout cela a été largement balayé. Il fallait un moment donné, pour accroître nos recettes, que la Ville prenne ses responsabilités.

Vous dites que la Ville passe de 13,5 à 20,5. Comme je m'attendais à cette question, j'ai regardé les villes dirigées par Les Républicains et leurs pourcentages de taxe foncier. Dans les grandes villes, j'ai trouvé. J'ai un peu de mal à citer Toulouse, car hier matin, le maire était à LR et ce matin, il ne l'est plus, mais on va tout de même considérer que Toulouse est toujours gérée par Les Républicains. Le

taux y est de 48,5. Je vais citer trois autres villes toujours gérées par des maires LR : Limoges, 39,3 %, Saint-Étienne, 40,22 %, Orléans, 40,65 %. Même à 20 %, la Ville sera toujours en deçà de ces pourcentages.

M^{me} PETIT

Il n'y a pas de vote puisque c'était une communication.

– 2022 DLH 103 : Réalisation, 18, rue de l'Aude (14^e) d'un programme de rénovation d'un Centre d'Hébergement et de réinsertion sociale comportant 43 logements par EMMAÛS HABITAT - Subvention (672 220 euros)

Rapporteur : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Il s'agit d'un programme de rénovation de 43 logements d'un CHRS (Centre d'Hébergement et de réinsertion sociale) géré par Emmaüs.

Emmaüs était propriétaire des lieux depuis 2000. C'était antérieurement une clinique. Aujourd'hui, les locaux du CHRS étaient des chambres à deux lits. L'objectif est d'augmenter les chambres individuelles avec des salles de bains pour une qualité d'accueil bien supérieure à ce qui existe aujourd'hui.

Cette rénovation permettra également d'améliorer les performances énergétiques en termes de changement de menuiseries de VMC, de toiture, etc. avec un engagement de diminution des charges de 45 %. Il y aura également des travaux de réagencement dans les logements avec non seulement des salles de bain, mais aussi des cloisons.

Il y aura également des opérations de végétalisation, mais la parcelle est très utilisée. Donc il y aura maximum la création d'îlots de fraîcheur, en particulier sur l'entrée.

Je vous remercie de délibérer et d'autoriser la Ville de Paris au financement de cette opération à hauteur de 21 % du financement total et à la signature de conventions.

J'ajoute que les locataires actuels du CHRS seront hébergés pendant le temps des travaux sur l'immeuble du 4-12 de la Porte de Vanves.

DÉLIBÉRATION N° 222

– 2022 DLH 103 : Réalisation, 18, rue de l'Aude (14^e) d'un programme de rénovation d'un Centre d'Hébergement et de réinsertion sociale comportant 43 logements par EMMAÛS HABITAT - Subvention (672 220 euros)

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 23 dont 4 pouvoirs

Pour : 23 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 5 dont 0 pouvoir

(J.F Alexandre, MC Carrère-Gée, S. Claux, ML Duhalde, P Viry)

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DLH 187 : Location de l'immeuble 46, rue Beaunier (14^e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

La Ville de Paris utilise tous les leviers qui sont en sa possession pour développer les logements sociaux. Cela peut être de la construction, de la surélévation, de l'acquisition/amélioration et il y a aussi de l'expropriation ou de la préemption. C'est le cas du 46 rue Beaunier où il y a une préemption en août

2022. C'est un immeuble de 14 logements pour une surface de 408 m², occupé aujourd'hui par un cabinet d'architectes.

Le démarrage des travaux est prévu pour le deuxième trimestre 2024. Nous sommes vraiment au début de ce projet.

DÉLIBÉRATION N° 223

– 2022 DLH 187 : Location de l'immeuble 46, rue Beaunier (14^e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 23 dont 4 pouvoirs

Pour : 23 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 5 dont 0 pouvoir

(J.F Alexandre, MC Carrère-Gée, S. Claux, ML Duhalde, P Viry)

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DLH 196 : Réalisation 31 rue du Texel (14^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de cinq logements sociaux (deux PLA I - deux PLUS - un PLS) par ELOGIE-SIEMP - Subvention (252 119 euros)

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Il s'agit d'un projet d'acquisition-amélioration sur un immeuble des années 50. Le projet prévoit une réhabilitation complète de l'immeuble, la restauration de la façade sur rue en préservant les éléments architecturaux et patrimoniaux ainsi que l'amélioration des espaces collectifs. Le programme comporte cinq logements sociaux : quatre T2 et un T3.

La délibération consiste à autoriser la réalisation de ce programme d'acquisition-amélioration et autoriser la conclusion d'une convention avec ELOGIE-SIEMP ainsi que de garantir les prêts au regard de ce projet pour une somme de 1 146 029 euros.

DÉLIBÉRATION N° 224

– 2022 DLH 196 : Réalisation 31 rue du Texel (14^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de cinq logements sociaux (deux PLA I - deux PLUS - un PLS) par ELOGIE-SIEMP - Subvention (252 119 euros)

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 23 dont 4 pouvoirs

Pour : 23 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 5 dont 0 pouvoir

(J.F Alexandre, MC Carrère-Gée, S. Claux, ML Duhalde, P Viry)

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DLH 258 : Garantie par la Ville de Paris d'emprunts à souscrire par la RIVP dans le cadre de travaux d'amélioration et de renouvellement de composants portant sur divers immeubles de son patrimoine

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Il s'agit de garantie d'emprunts pour 28 adresses dans le 14^e arrondissement pour 3 millions d'euros de garantie de prêt de la Ville de Paris.

M^{me} PETIT

Ce sont des garanties très classiques. Je précise que nous avons retiré de l'ordre du jour, car ce sera retiré aussi du Conseil de Paris, la DDCT 64.

DÉLIBÉRATION N° 225

– 2022 DLH 258 : Garantie par la Ville de Paris d'emprunts à souscrire par la RIVP dans le cadre de travaux d'amélioration et de renouvellement de composants portant sur divers immeubles de son patrimoine

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 23 dont 4 pouvoirs

Pour : 23 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 5 dont 0 pouvoir

(J.F Alexandre, MC Carrère-Gée, S. Claux, ML Duhalde, P Viry)

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DDCT 103 : Actualisation de la Charte du Budget Participatif

Rapporteur : M. Elliot de FARAMOND

M. de FARAMOND

Cette délibération porte sur l'actualisation de la Charte du Budget Participatif de la Ville de Paris. Depuis 2014, ce budget permet une partie de l'enveloppe d'investissement de la Ville de Paris pour des projets décidés par les habitantes et les habitants et réalisés ensuite par la Ville de Paris avec une volonté forte de faire participer à l'élaboration et à l'amélioration du cadre de vie les Parisiens et les Parisiennes, qui vivent la ville et ont l'occasion de proposer des évolutions suite à l'évolution des usages, à construire la ville de demain.

L'actualisation de cette charte porte sur trois évolutions majeures avec déjà une augmentation de la temporalité de dépôt des projets qui pourra désormais se faire tout au long de l'année via la nouvelle plate-forme Décider Paris qui réunit l'ensemble des dispositifs participatifs de la Ville de Paris, ce qui permettra aux différents services d'étudier les projets tout au long de l'année. Il y aura bien sûr une période butoir garantissant que les projets puissent être étudiés dans l'édition de l'année en cours du budget participatif. Elle répond à l'objectif de permettre une plus grande accessibilité dans le dépôt des projets et de renforcer le nombre de porteurs.

Une autre évolution significative porte sur les critères de recevabilité avec l'ajout d'un critère qui conduit à ce que les projets déposés ne pourront pas être contraire aux enjeux de lutte contre le changement climatique et de solidarité. Aujourd'hui, la Ville de Paris est particulièrement concernée par l'ampleur du changement climatique et l'accélération de ces changements qui nécessitent une adaptation renforcée. On peut citer la révision du PLU à laquelle Agnès a fait référence tout à l'heure ainsi que la révision du Plan climat qui concourent à cet objectif.

L'objectif de cette actualisation de la charte est aussi de revenir à une enveloppe budgétaire par arrondissement. Depuis 2021, nous avons un nombre défini de projets lauréats. Pour le 14^e, il y en avait quatre, trois projets plus un projet fléché vers les quartiers populaires. Nous revenons à ce qui était d'usage avec la charte précédente : une enveloppe et les projets qui arrivent en tête, toujours avec un vote au jugement majoritaire, jusqu'à épuisement de cette enveloppe seront votés avec toujours la conservation d'un fléchage pour les quartiers politique de la Ville.

Ces évolutions vont dans le bon sens. Le fait de n'avoir que quatre projets lauréats amenait une forte tendance à regrouper des projets divers afin d'avoir un nombre important de projets lauréats par arrondissement. Cela permettra une plus grande visibilité à l'ensemble des projets déposés ainsi qu'à l'ensemble des porteurs qui pourront en faire la promotion sur cette période de vote. Cela permettra aussi de visibiliser et de remettre en avant ce qui fait le cœur du budget participatif : des projets ultra-locaux, vraiment au pied de chez nous, ce qui a fait l'attractivité de ce budget auprès des Parisiens et des Parisiennes. Nous nous en félicitons. Nous étions plusieurs, élus, habitants, conseillers et conseillères de quartier, à avoir avancé des arguments dans le sens de ces évolutions. Je pense que cela ira dans le bon sens pour l'édition 2023 du budget participatif. Quand nous aurons le calendrier exact, nous le partagerons avec l'ensemble des habitants et habitantes.

M. VIRY

J'aurai deux questions sur le paragraphe 3, c'est-à-dire celui qui a trait au vote sur les idées. Pouvez-vous nous expliquer ce qu'est le jugement majoritaire ?

Dans le premier paragraphe, il est indiqué que l'on peut voter à partir de sept ans. Je vois l'intention de réserver cela à l'âge de raison, mais c'est quand même très jeune et je me demande si cela ne dilue pas au bout du compte la réalité et la pertinence du vote. Je ne dis pas qu'un enfant n'a pas d'avis, mais la dilution d'un vote de Parisiens avec celui d'enfants n'est, malgré les apparences, pas la chose la plus pertinente.

M. de FARAMOND

Sur le vote au jugement majoritaire, il y a plusieurs catégories : un projet avec lequel on est tout à fait en phase et qu'on a envie de plébisciter, un projet avec lequel on est d'accord et qu'on a envie de promouvoir, mais sans plus, un projet qui nous laisse neutre et un projet avec lequel nous sommes en désaccord. Il y a une bonification pour chacune de ces étapes. Une médiane est calculée. C'est ainsi qu'on arrive au classement de l'ensemble des projets par ce que l'on appelle le jugement majoritaire.

Sur le vote dès l'âge de sept ans, c'est une volonté assez forte qui répond à l'enjeu du budget participatif des usages de la ville et de ceux qui vivent la ville. Et les enfants vivent la ville et ils ont un avis exprimé. En ce moment, il y a beaucoup de littérature sur la ville à hauteur d'enfant avec beaucoup de réflexions pour faire évoluer notre habitat et notre cadre de vie qui sont extrêmement intéressantes. La participation s'apprend dès le plus jeune âge. Dans une période de démobilité, d'abstentionnisme accru et de dépolitisation de la vie publique, habituer et avoir une expression concrète de ce qu'est le vote dès l'âge de sept ans par le biais du budget participatif me semble plutôt une bonne chose.

M^{me} PETIT

Merci, Elliot, pour ces précisions. Monsieur Viry, je vous invite à voter au BPP, car le vote au jugement majoritaire était déjà présent. Cela signifie que vous n'avez pas voté à la dernière édition.

M. ANTONELLI

Le groupe Paris en commun se félicite de cette « rénovation ».

Je voulais répondre à Monsieur Viry. Ce vote dès l'âge de sept ans peut paraître un peu étrange, mais ne l'est pas du tout. C'est aussi un apprentissage ce qu'est le vote, la démocratie... Pour avoir participé plusieurs fois dans des écoles à des votes évidemment mis en forme par les enseignants qui se sont servis du budget participatif pendant des semaines pour faire de l'action civique auprès des enfants, je peux vous dire que c'est loin d'être un « gadget » et que cela fonctionne très bien, notamment quand les projets concernent l'école des enfants et qu'ils sont totalement heureux de voir leur vote pris en compte et le projet réalisé, quel qu'il soit, dans leur école. C'est vraiment très important de mettre les enfants au centre du dispositif.

Pour résumer, on voit bien que c'est une amélioration des travaux d'études par les services. Ils vont avoir plus de temps pour matérialiser leur réponse - « oui, c'est faisable », « non, ce n'est pas faisable » - et proposer, quand ce n'est pas faisable des pistes de sortie pour avoir quand même l'idée du projet dans le vote. C'est évidemment une meilleure répartition des ressources sur Paris puisque chaque projet sera beaucoup plus lisible, concret et localisé, ce qui va permettre un meilleur investissement.

Enfin, je voudrais souligner ce qui me paraît le plus important, puisque c'est une modification sur une première modification qui avait eu lieu il y a deux ans. Il s'agit de la souplesse de ce système participatif. En effet, il n'y a pas de participation sans souplesse. On ne fait pas un budget participatif avec une charte, avec des milliers d'articles, de 40 pages. La participation citoyenne doit être souple. Cela doit permettre de changer quand on s'aperçoit que cela ne fonctionne pas ou mal. C'est comme cela que les Parisiens remontent très très vite leurs doléances par rapport à ce budget participatif qui est plébiscité dans Paris et qui est copié dans toutes les villes de France, qu'elles soient de droite ou de gauche, depuis sa mise en place en 2014. C'est la souplesse de ces règles qui permet évidemment sa bonne évolution par rapport au temps et par rapport au public qui change.

C'est un très bon projet de rénovation de ce budget participatif si important aux yeux des Parisiens.

DÉLIBÉRATION N° 226

– 2022 DDCT 103 Actualisation de la Charte du Budget Participatif

Rapporteur : M. Elliot de FARAMOND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 23 dont 4 pouvoirs

Pour : 23 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 5 dont 0 pouvoir

(J.F Alexandre, MC Carrère-Gée, S. Claux, ML Duhalde, P Viry)

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DSOL 106 : Schéma seniors parisiens 2022-2026

Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG

M^{me} MERMBERG

J'ai l'honneur de vous présenter le schéma seniors à Paris 2022-2026. Ce sera l'occasion d'illustrer le travail impulsé sur le 14^e.

Le bilan du schéma précédent présenté au mois de novembre 2021 a été essentiel pour analyser les réussites et repérer les politiques à améliorer ou approfondir dans ce nouveau schéma. La Ville a mené ces dernières années une politique volontariste visant à inclure les seniors dans la vie de la cité, réduire la perte d'autonomie, les accompagner dans leur parcours de vie, lutter contre le risque d'isolement.

Pour élaborer le nouveau schéma, la Ville s'est appuyée sur un important travail de concertation citoyenne et des acteurs institutionnels du grand âge. En ont émergé six enjeux majeurs : le bien vieillir, l'accès à la santé, l'accès aux droits, le soutien aux aidants, la lutte contre l'isolement, l'évolution de l'habitat.

Les trois axes qui vont structurer la nouvelle stratégie parisienne sont : des seniors acteurs dans leur « ville du quart d'heure » ; des seniors accompagnés dans leur fragilité ; des seniors libres de choisir leur habitat.

Les fiches actions du schéma directeur posent de manière opérationnelle les mesures avec une approche de transversalité et de déclinaison territorialisée des actions.

Sur le 14^e, les seniors sont nombreux. En 2019, 18,7 % de la population avaient 65 ans et plus contre 16,7 % à Paris. À l'horizon 2030, un quart de la population parisienne sera senior.

La MA 14 a développé une dynamique constructive depuis plusieurs mois pour répondre aux enjeux : un ancrage territorial s'appuyant sur les ressources nombreuses de l'arrondissement dans les services, les partenaires institutionnels et les associations. La MA 14 entretient des relations étroites avec tous, offre une meilleure visibilité, valorise les actions ou travaille en vue de l'implantation de nouveaux acteurs. Les moyens sont les actions événementielles comme la semaine bleue ou le forum des seniors. Le prochain se tiendra les 1^{er} et 2 décembre à l'annexe de la mairie. Ce forum permet de s'informer, de trouver de bonnes adresses et des idées pour améliorer son quotidien. Vous retrouverez également une partie des actions des lauréats de la conférence des financeurs dans le document « Mon carnet

d'adresses : être senior dans le 14^e » à disposition à l'accueil de la mairie ou de l'espace parisien des solidarités. Dans l'agenda senior, vous retrouverez toutes les actualités, ateliers et événements en vous inscrivant à la newsletter de la mairie du 14^e.

Un autre des enjeux consiste en des liens de solidarité renforcés. Avec la création du premier réseau des structures de vie des seniors du 14^e qui réunit les EHPAD privés publics, résidence senior. Ce réseau a pour objectif d'échanger les bonnes pratiques, de partager des informations et d'impulser de nouveaux projets. Il est question ici d'améliorer l'offre de loisirs et d'actions visant le bien-être des résidents au sein des structures en faisant entrer de nouveaux acteurs, de favoriser les liens sociaux en créant des actions interstructures et intergénérationnelles comme des partenariats avec les écoles de quartier, d'inviter les résidents à participer à la vie de l'arrondissement et de sortir de leur établissement (par exemple, Culture et hôpital invite les seniors à assister à un concert par semaine au conservatoire), soutenir les aidants en s'appuyant sur la maison des aidés et aidants et la plateforme de répit de Notre-Dame de Bonsecours mise en avant lors de la journée des aidants du 6 octobre 2022.

Un autre enjeu est de lutter contre l'isolement avec la reprise d'événements festifs dédiés aux seniors, le travail de développement de l'offre loisirs, sport, santé ou encore culturelle, la valorisation des actions existantes des clubs seniors ou des centres socioculturels.

Un autre des enjeux est de lutter contre la fracture numérique avec le développement d'actions en direction des seniors portées entre autres par Florimont, les jardins numériques, le LOREM proposant des aides aux démarches, des formations lors d'ateliers ou à domicile, mais aussi la multiplicité des conseillers numériques sur tout le territoire.

Un autre enjeu est de vieillir chez soi en créant un maillage précieux pour repérer, aider et orienter les personnes les plus isolées. Pour ce faire, nous travaillons avec le conseil local en santé mentale du 14^e et la communauté professionnelle de santé du 14^e pour sensibiliser les habitants, les médecins et les aides à domicile en première ligne. Les bailleurs sociaux s'impliquent également sur le sujet. Sur le quartier de la Porte d'Orléans, la RIVP mène un travail pour favoriser le maintien des locataires le plus longtemps possible.

Le dernier enjeu consiste à soutenir les travaux des résidences pour améliorer les conditions de logement en résidence autonomie et résidence logements. Sur le 14^e, la résidence des arbustes fonctionne maintenant à 100 % depuis le printemps 2022. La résidence Bonnier est en réhabilitation jusqu'à fin 2025. Nous restons vigilants pour améliorer l'isolation thermique et l'accessibilité des équipements.

M^{me} PETIT

Merci pour cette présentation et cette mobilisation au quotidien des équipes, des équipements et des projets et pour avoir fait ressortir nos priorités d'arrondissement et déclinaison sur nos objectifs par rapport à notre territoire. J'invite l'ensemble du public qui nous écoute ou nous regarde ainsi que l'ensemble des élus à assister au forum seniors les 1^{er} et 2 décembre prochains à la salle des fêtes de la mairie annexe de notre arrondissement.

DÉLIBÉRATION N° 227

– **2022 DSOL 106 : Schéma seniors parisiens 2022-2026**

Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 dont 3 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DSOL 118 : Subvention (1 792 euros) à l'Association Tawef pour son action en faveur du développement de l'activité physique et sportive des seniors parisiens

Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG

M^{me} MERMBERG

C'est une demande de subvention de 1 792 euros à l'Association Tawef pour son action en faveur du développement de l'activité physique et sportive des seniors parisiens.

Nous connaissons Tawef pour son activité depuis 2010 visant l'entretien et l'amélioration de la santé, le bien-être physique par la pratique de l'activité sportive en particulier des arts martiaux. Leur approche est de développer tout moyen jugé utile pour atteindre cet objectif comme du conseil, des formations, mais aussi des voyages. Depuis 2017, l'association développe un programme en direction des seniors parisiens avec son équipe d'animateurs sportifs formés et spécialisés pour le sport santé. Elle œuvre au sein de l'espace Maindron, situé au 6 bis rue Hippolyte Maindron qui a reçu la labellisation avec Club sport santé bien-être par la Fédération française sport pour tous.

Tawef souhaite pour 2022/2023 développer ses missions en renforçant l'accueil des seniors éloignés de la pratique en développant des parcours d'accueil professionnels et sécurisants allant de l'accueil individualisé, un compte rendu des résultats, une orientation adaptée vers un programme passerelle de Tawef vers une séance tout public.

Tawef poursuit ses partenariats et va plus loin en s'associant à l'association Florimont et à la communauté professionnelle territoriale de santé du 14^e pour le programme de remise au sport visant à placer la pratique sportive comme une orientation complémentaire aux prises en charge médicales.

Par cette délibération, je vous propose d'accorder une subvention de 1 792 euros pour 2022.

DÉLIBÉRATION N° 228

– 2022 DSOL 118 : Subvention (1 792 euros) à l'Association Tawef pour son action en faveur du développement de l'activité physique et sportive des seniors parisiens

Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 dont 3 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DSP 49 : Dotations (3 779 534 euros), avenants et convention pour le financement des Centres de Protection Maternelle et Infantile (10^e, 11^e, 13^e, 14^e, 15^e, 18^e, 19^e, 20^e)

Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG

M^{me} MERMBERG

Il s'agit de dotations, avenants et convention pour le financement des Centres de Protection Maternelle et Infantile par des organismes de droit privé à but non lucratif.

Je vous propose d'accorder une subvention de 291 203 euros pour le fonctionnement du centre PMI géré par l'union mutualiste VYV3 Île-de-France situé 26 boulevard Brune dans le 14^e et d'autoriser la signature du renouvellement triennal pour les années 2022 à 2024.

En 2021, 38 208 enfants ont été vus au moins une fois par un professionnel de PMI. 83 % des enfants parisiens de moins d'un an ont bénéficié des services des équipes de PMI. Un quart de l'activité est assurée par des centres gérés par des associations. Le centre du 14^e fait partie des 14 centres de PMI associatifs sur les 59 répartis sur le territoire parisien. Encadré par une convention triennale, le centre VYV3 du boulevard Brune propose un suivi pédiatrique préventif. Il propose des activités telles que les

consultations médicales (856 en 2021), les consultations de puériculture (1018 en 2021) et les ateliers collectifs (345 en 2021).

Il faut souligner que ce centre présente l'activité médicale la plus forte des centres PMI associatifs parisiens en 2021 ainsi que la hausse de 9 % de l'activité médicale des actes de puériculture en 2021 par rapport à 2020, et le développement des activités collectives.

La fixation des dotations 2022 est appuyée sur l'étude détaillée des budgets prévisionnels, les recettes estimatives de la CPAM et les déficits ou excédents. Ce centre de PMI a reçu 254 537 euros de subventions en 2021 contre 291 203 euros en 2022 au regard de cette augmentation d'activité ainsi que du renouvellement du parc informatique.

DÉLIBÉRATION N° 229

– 2022 DSP 49 : Dotations (3 779 534 euros), avenants et convention pour le financement des Centres de Protection Maternelle et Infantile (10^e, 11^e, 13^e, 14^e, 15^e, 18^e, 19^e, 20^e)

Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :	28 dont 3 pouvoirs
Pour :	28 dont 3 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

– 2022 DDCT 52 : Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement à 34 associations pour le financement de 37 projets dans les quartiers populaires (3^e enveloppe)

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M. GHANEM

Cette délibération a pour objectif de financer quatre projets, notamment dans le cadre de l'appel à projets Politique de la Ville. Il s'agit de la troisième enveloppe. En effet, cet appel à projets est habituellement découpé. Il s'agit donc de la dernière enveloppe.

Il s'agit de projets menés par l'association ARTMELE, Ma partition de vie, See You Art et YACHAD qui terminera son projet par la course solidaire au Parc Montsouris qui s'appelle « Montsourire. » Le total de cette subvention s'élève à 7 000 euros.

DÉLIBÉRATION N° 230

– 2022 DDCT 52 : Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement à 34 associations pour le financement de 37 projets dans les quartiers populaires (3^e enveloppe)

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :	28 dont 3 pouvoirs
Pour :	28 dont 3 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

- 2022 DDCT 90 : Subventions à 10 associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers populaires

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M. GHANEM

Il s'agit d'une subvention proposée à plusieurs associations de l'arrondissement, notamment l'association ESPEREM, le centre social Maurice Noguès géré par Léo Lagrange ainsi que l'association Extramuros. L'idée est d'accompagner les jeunes en situation difficile vers un accompagnement et renforcer leurs compétences ainsi que leur insertion en milieu professionnel.

DÉLIBÉRATION N° 231

- 2022 DDCT 90 : Subventions à 10 associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers populaires

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 dont 3 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

-
- 2022 DDCT 91 : Financement de 51 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M. GHANEM

La Ville de Paris, ainsi que l'État, accompagne de nombreuses associations dans des postes d'adultes relais. Il s'agit ici d'accompagner certaines associations dans leur structuration, dans leur professionnalisation afin d'avoir cette médiation culturelle notamment. Il y a quatre associations accompagnées : l'AJE, Carrefour 14, la compagnie bouche-à-bouche et Études et chantiers.

DÉLIBÉRATION N° 232

- 2022 DDCT 91 : Financement de 51 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 dont 3 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

-
- 2022 DDCT 98 : Subventions de fonctionnement permettant l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public pour le financement de sept projets associatifs dans les quartiers populaires

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

M. GHANEM

Cette délibération a pour objectif d'améliorer les usages positifs de l'espace public dans les quartiers populaires.

Il s'agit ici de faire du vélo un vecteur du vivre ensemble et de renforcer les capacités d'agir des habitants l'idée de faire des séances d'apprentissage du vélo ou de remise en selle. C'est également la possibilité pour les habitants, des quartiers politique de la Ville notamment, d'être accompagnés par des professionnels et de réparer de manière autonome. De nombreux ateliers sont mis en place en pied d'immeuble et sont gratuits.

DÉLIBÉRATION N° 233

– 2022 DDCT 98 : Subventions de fonctionnement permettant l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public pour le financement de sept projets associatifs dans les quartiers populaires

Rapporteur : M. Zoubir GHANEM

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 28 dont 3 pouvoirs

Pour : 28 dont 3 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DAE 151 : Appel à projets « Alimentation durable et solidaire » : conventions et subventions (1 013 300 euros) à 21 organismes, dont deux projets soutenus au titre du budget participatif

Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT

M^{me} PARISOT

Dans le contexte actuel de hausse des coûts et suite aux fluctuations importantes des comportements des consommateurs ces deux dernières années, la santé économique de certaines entreprises qui œuvrent à la distribution d'alimentation durable reste fragile. Néanmoins, au regard de l'impact social et écologique de ces commerces, restaurants, halles alimentaires, coopératives, la Ville souhaite continuer à les accompagner en soutenant leur émergence et leur maintien particulièrement la vente de produits en circuits courts, dont on sait qu'elle contribue à la structuration de filières agricoles et alimentaires locales et durables étayant ainsi la souveraineté alimentaire de notre capitale. Elle souhaite également encourager le négoce des produits issus de l'agriculture biologique, dont il est avéré désormais qu'elle est un facteur de santé et de préservation de l'environnement.

J'ai donc l'honneur de vous présenter de propositions de subventions qui contribueront au développement et à la préservation de ce réseau de distribution essentiel pour Paris et notre arrondissement.

La première subvention est destinée à la COOP 14 et son montant s'élève à 60 000 euros. Il s'agit d'une subvention en investissement qui présente 24 % du coût du projet portant le total du soutien de la Ville à 35 % du coût global du projet d'investissement. Cette subvention sera en partie mobilisée sur l'enveloppe du projet « Construisons la solidarité par de nouveaux lieux » voté par les Parisiens au budget participatif en 2021.

La COOP 14, constituée sous la forme juridique d'une société coopérative d'intérêt collectif, compte 229 coopérateurs. Elle a pour objet la gestion d'une épicerie coopérative dans le 14^e arrondissement. Elle promeut l'alimentation durable en proposant des produits de saison, le plus souvent issus de l'agriculture biologique et vendus en circuit court et issus d'exploitations paysannes majoritairement locales. La coopérative a commencé son activité début 2021 dans des locaux provisoires de la rue Henri Barbois et a déménagé le week-end dernier dans un local de 170 m² de la RIVP situé au 70 boulevard Jourdan. L'ensemble des travaux et aménagements de ce local représentent un coût global de 252 000 euros. La coopérative sollicite une subvention à hauteur de 60 000 euros qui vise à compléter

la première subvention de 30 000 euros versée en 2021 par la Ville afin de financer le surcoût des travaux, et d'aménager un espace de cuisine dédié à la transformation des produits pour éviter le gaspillage alimentaire au travers d'ateliers sur le bien-manger et la cuisine antigaspi, ouvert le plus possible sur le quartier.

La seconde est une demande de subvention de fonctionnement de 25 000 euros pour l'association Food de Rue. Cette association gère un chantier d'insertion dédié aux femmes. L'association a ouvert, en avril 2018, dans un local RIVP situé 100 rue Didot. La Panaméenne est un lieu hybride qui propose un comptoir de restauration, une épicerie et une activité de traiteur. En outre, lors du Conseil de Paris de juillet 2021, il a été autorisé la signature d'une convention d'occupation du domaine public permettant à l'association d'exploiter au sein du Pavillon Tunisie un espace de près de 330m² situé dans le bois de Vincennes dans le 12^e. Elle y a ouvert en mars 2022 un restaurant proposant une offre de plats faits maison. Sur ces deux établissements, Food de Rue est conventionnée pour 19,3 ETP en insertion, soit actuellement 26 employés en insertion.

Food de Rue, comme de nombreux acteurs de l'alimentation durable, a subi des baisses et fluctuations importantes de la fréquentation de son premier établissement, la Panaméenne, et a subi des retards à l'ouverture de son nouveau restaurant, la Belle Gabrielle, entraînant ainsi une baisse significative de son chiffre d'affaires avec pour conséquence un déficit significatif mettant à mal l'association dans son fonctionnement. Compte tenu des difficultés rencontrées, l'association sollicite un soutien de la Ville de Paris pour pouvoir poursuivre ses activités et entamer une démarche de diversification quant à son volet épicerie actuellement en difficultés. Il est à noter que la suppression soudaine de l'activité épicerie entraînerait un licenciement économique avec des conséquences directes et indirectes, perte de subventions, difficultés de réinsertion pour la personne concernée, ce qui n'est pas envisageable pour Food de Rue. C'est pourquoi l'association envisage la diversification de son volet épicerie ainsi que la réorientation et la formation de la et les personnes concernées.

Lors d'une réunion organisée mi-octobre avec toutes les parties prenantes, la mairie du 14^e a souligné l'importance de poursuivre le soutien de cet acteur important de l'économie sociale et solidaire en le soutenant dans cette démarche de diversification afin d'assurer la pérennité du modèle économique.

Pour finir, je souhaite rappeler que les structures accompagnant des femmes dans le réseau de l'emploi restent actuellement trop peu nombreuses dans le secteur de l'insertion et constitue ainsi une plus-value majeure incontestable pour le territoire. L'association a besoin du soutien de la Ville de Paris pour poursuivre son travail et amorcer une activité d'animation et de sensibilisation sur les enjeux de l'inclusion sociale et de l'alimentation durable. La mise en œuvre de ces projets ainsi que le changement d'échelle de l'activité requièrent en effet le renforcement des ressources humaines de la sociale. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir approuver cette demande de subvention destinée à ces deux associations vertueuses de l'arrondissement.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Madame la Maire, accepteriez-vous que nous fassions un vote dissocié sur ce projet de délibération pour les deux projets ? Je crois que c'est prévu par le règlement intérieur : on peut adopter en tout ou partie une délibération. Je suppose qu'on peut mettre aux voix les deux projets.

M^{me} PETIT

Peut-on faire un vote dissocié en Conseil d'arrondissement ?

M. VIRY

C'est en page 13 du règlement intérieur. On parle d'adoption totale ou partielle de la délibération, donc on l'interprète comme une possibilité de dissociation.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Sur le premier projet, nous n'avons aucune réserve. Au contraire, c'est un beau projet. On verra comment il se développe, mais il est déjà bien parti.

Sur la Panaméenne, je suis désolée de me répéter. Vos services m'ont transmis les comptes 2021 dont nous aurions évidemment dû disposer avant d'adopter encore des subventions cette année. J'alerte depuis le début, car cela me paraît très déséquilibré. Le fait d'être un chantier d'insertion n'autorise pas à avoir des déficits et des dettes de cette ampleur. On équilibre l'activité avec des subventions.

C'est évidemment une activité subventionnée et même très subventionnée, mais sur les documents que j'ai reçus, on a une subvention d'investissement de 400 000 euros. Au début, il y avait eu aussi des fondations privées. La RIVP a également donné de l'argent. En 2021, il y a 285 000 euros de subventions d'exploitation. Ils tournent à ce régime puisque l'année d'avant, c'était 294 000€. Ils ont près de 300 000 euros d'exploitation chaque année. En soi, cela irait s'ils étaient à l'équilibre, mais ce n'est pas le cas : ils ont une dette fiscale et sociale de près de 300 000 euros, des dettes bancaires de 80 000 euros et un déficit de 220 000. Ce n'est pas raisonnable ! Ce sont des affaires sérieuses. On parle de gaspillage alimentaire, mais le gaspillage d'argent public n'est pas bien non plus. On ne peut pas continuer à subventionner ainsi. Il faut faire un audit sur la structure. On ne va pas donner 300 000 euros chaque année de subventions avec des rallonges. Il y a deux conseils d'arrondissement, il a fallu donner de l'argent parce qu'ils allaient faire des milliers de repas. Je ne veux pas donner des leçons, mais ce n'est pas possible.

M^{me} PETIT

On a compris le sens de votre intervention. Je remercie Sidonie Parisot, car on travaille avec sérieux avec les directions de la Ville et l'association avec une grande attention sur ce que l'on peut faire et la façon de le faire. C'est pour cela que Sidonie Parisot a pris le temps de bien expliquer où on en était, ce qui peut expliquer les difficultés de l'association et la particularité de son activité. Je vais passer la parole à Florentin Letissier qui complétera ce qu'a présenté Sidonie puis nous passerons au vote.

M. LETISSIER

Je comprends les réserves au vu de la situation financière de la structure. Mais on a fait les choses sérieusement. Quand vous dites que cela fait des années que la situation financière de la structure est très difficile, c'est faux. En fait, la situation de la structure s'est dégradée depuis 2021. Deux facteurs sont responsables de cela. Le premier est l'effondrement des ventes de la partie épicerie de la structure comme d'ailleurs beaucoup d'épiceries qui font du bio et du local. C'est un phénomène qu'on observe sur l'ensemble de Paris, car les pratiques de consommation ont évolué depuis la sortie des confinements. En partie parce qu'il y a des hausses des prix, de l'inflation, etc., les gens ont tendance à se recentrer sur des supermarchés beaucoup moins chers. Même si c'est un lieu qui proposait des produits accessibles, mais maintenant, les gens font l'ensemble de leurs courses dans des supermarchés discount.

Le deuxième facteur est le site dans le 12^e, La Belle Gabrielle, qui a entraîné des coûts beaucoup plus importants pour eux auxquels ils ont dû faire face à court terme. Cela a entraîné une dégradation de leur situation financière. On a regardé la situation financière de la structure. On s'est vraiment demandé si cela valait le coup de continuer de les accompagner ou pas. On s'est posé sincèrement la question. On a mis toutes les données sur la table. On a organisé une réunion avec Carine Petit en présence de directions de la Ville, etc. Comme l'a bien expliqué Sidonie, on a constaté que cette structure est aujourd'hui la seule sur Paris à proposer de l'insertion pour ce public de femmes en difficulté dans le secteur de l'alimentation. D'autre part, un certain nombre de sommes qui ont été mises pour Food de Rue, en particulier en investissement, ont été sur un local appartenant à un bailleur social de la Ville. C'est donc de l'argent investi sur notre patrimoine public. Il y a les aides d'urgences qui ont un coût. Mais il y a aussi les économies que nous permettent ce type de structures d'insertion par l'activité. Pour vous donner un chiffre, sur 2022, sur un peu plus de 20 personnes en insertion qui travaillent à Food de Rue, 13 étaient allocataires du RSA avant leur embauche. Si elles étaient restées au RSA, cela aurait coûté 94 000 euros de dépenses de RSA à la Ville. Là, cela coûte 91 000 euros à la Ville pour l'ensemble des plus de 20 personnes dont je vous parle. Donc, en fait, on fait des économies par rapport au RSA quand on soutient l'insertion.

Là, nous avons regardé la situation et nous avons mis en place un plan sérieux de moyen terme d'étalement des dettes. Nous avons parlé avec le bailleur social, etc. On va voir, mais les projections qui nous étaient données par la structure sur 2023/2024 sont sérieuses. Aurait-il fallu laisser tomber maintenant avec toutes les conséquences sociales que cela a et le rôle qu'ils ont pour ces personnes ? C'est une question que vous devez aussi vous poser, Madame Carrère-Gée : aurait-il fallu les laisser tomber ? La réponse que nous donnons, c'est non. Nous assurons donc ce soutien pour un acteur qui sur toute son activité de restauration et son activité d'insertion a largement fait ses preuves. Nous leur renouvelons notre confiance pour la suite et nous restons vigilants sur les futurs soutiens que nous aurons à leur égard.

M^{me} PETIT

C'est la manière dont on travaille.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Il n'y avait aucun sous-entendu dans les propos de Florentin Letissier, mais je ne remets pas en cause l'insertion. Avant même de parler d'argent, on tire les gens de situations difficiles. Ce n'est pas ce qui est en cause. La question est : qui les emploie et avec quel projet ? Nous avons dirigé des associations d'insertion. On n'est pas obligé de faire tant de dettes. On peut même être à l'équilibre.

M^{me} PETIT

C'est la question qui nous est posée à tous. Nous maintenons le soutien, mais adossé à des objectifs. Nous faisons le choix en toute connaissance de cause, après une analyse pragmatique et concrète de tous les éléments, de maintenir ce soutien pour permettre de continuer le projet, notamment le projet par l'insertion à l'emploi et l'activité dans ce local de la rue Didot, mais aussi le projet dans le 12^e. Chaque année, on sera amené à refaire un point.

Nous nous sommes posés et nous avons posé la question. Nous avons dit clairement au directeur et au président de l'association qu'on ne pouvait plus se permettre de présenter des délibérations sans les documents financiers et budgétaires que nous avons transmis en toute transparence.

Je vous propose de passer au vote pour maintenir ce soutien et permettre que ce projet réussisse. Vous demandez un vote dissocié. Je précise que l'article 1 indique qu'il s'agit d'autoriser la maire à signer les conventions et toutes les associations sont citées. En effet, il s'agit d'une délibération parisienne avec toutes les associations article par article. Il y a à peu près 27 articles. Vous voterez donc toute la délibération sauf l'article 10 qui concerne Food de Rue. Nous faisons donc un vote dissocié sans l'article 10.

DÉLIBÉRATION N° 234

– 2022 DAE 151 : Appel à projets « Alimentation durable et solidaire » : conventions et subventions (1 013 300 euros) à 21 organismes, dont deux projets soutenus au titre du budget participatif

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Article unique : La délibération est adoptée à la majorité.

Suffrages exprimés : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 23 dont 4 pouvoirs

Contre : 5 dont 0 pouvoir

(J.F Alexandre, MC Carrère-Gée, S. Claux, ML Duhalde, P Viry)

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

Les élus suivants : J.F Alexandre, MC Carrère-Gée, S. Claux, ML Duhalde, et P Viry ont voté contre l'article 10 de cette délibération, mais ont voté favorablement pour l'ensemble des autres articles.

– 2022 DSOL 101 : Subventions (158 900 euros) et 18 conventions avec 36 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risque

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

C'est une délibération sur des subventions importantes après un appel à projets dans le cadre de la stratégie parisienne de prévention des rixes entre groupes de jeunes et même très jeunes. Cette stratégie a été mise en place en 2019 et elle a été renouvelée dans son acte 2 en 2021.

La Ville de Paris, la Préfecture de police, le Parquet de Paris, les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, le Rectorat de Paris, la CAF, et les élus travaillent ensemble pour apporter des réponses

fortes grâce à une organisation partenariale structurée et dynamique. Un dispositif local d'alerte et de veille est mis en place depuis maintenant plusieurs mois et il fonctionne extrêmement bien puisqu'il a évité de nombreuses rixes dans notre arrondissement depuis a minima le printemps dernier. L'équipe de médiation a été renforcée : ils sont maintenant 10 sur notre arrondissement, sur Gergovie, Porte de Vanves et Porte d'Orléans. Ils interviennent pour faire baisser les tensions qui leur sont signalées, notamment les collèges, les associations (sportives et autres), les centres sociaux ou d'animation.

L'acte 2 doit accentuer la dynamique partenariale, en particulier avec les communes limitrophes. Nous travaillons déjà beaucoup avec Malakoff, mais nous voudrions améliorer le travail avec Montrouge et Vanves. Il doit accentuer la dynamique sur l'éducation numérique notamment afin de prévenir le harcèlement et les violences sur les réseaux sociaux.

L'acte 2 prévoit également un appel à projets pour promouvoir des actions de prévention sur l'espace public, des démarches de sensibilisation et de communication en direction des jeunes et des familles et des projets partenariat inter-quartiers ou inter-arrondissements. Nous travaillons extrêmement bien avec le 15^e arrondissement.

L'appel à projets 2022 porte une attention particulière sur l'éducation, les coopérations inter-quartiers, inter-arrondissements et avec les communes limitrophes.

Pour notre 14^e arrondissement, il y a l'association Florimont sur la prévention des Web 'écrans pour les jeunes et leurs familles, l'association US Breton qui organise des réunions sportives entre le 14^e, 15^e, 16^e et le 13^e, l'association Le Moulin qui fait prévention toute l'année sur les rixes et un travail de dialogue avec les familles, la compagnie À l'affût qui travaille depuis plusieurs années maintenant avec le collège Giacometti sur ce sujet, sans oublier que d'autres associations et fondations peuvent être appelées sur notre arrondissement. Par exemple, la fondation Olga Spitzer travaille sur la formation d'animateurs sur le sujet des rixes ce qui peut intéresser de nombreuses associations.

Ce process est mis en place et accompagne d'autres associations dont nous avons voté les subventions dans les conseils d'arrondissement précédents. Je pense par exemple à l'association Tatane travail sur la porte de Vanves et qui fait un travail remarquable sur l'espace public avec les jeunes.

Cela nous permet de réussir à contrôler à peu près la problématique de plus en plus importante, dans Paris, mais pas seulement, puisque 78 bandes de jeunes à risque et rixe ont été recensées sur l'Île-de-France. Le 14^e travaille avec tous ses partenaires pour essayer de résoudre ce problème social extrêmement important.

DÉLIBÉRATION N° 235

– **2022 DSOL 101 : Subventions (158 900 euros) et 18 conventions avec 36 associations dans le cadre de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risque**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **2022 DSOL 90 : Subventions de fonctionnement et d'investissement (811 910 euros) pour neuf structures accueillant des familles et des personnes précaires. Conventions**

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

M^{me} CABOT

Cette délibération porte sur des subventions de fonctionnement et d'investissement pour neuf structures accueillant des familles et des personnes précaires.

Pour notre arrondissement, il s'agit de l'ESI (Espace de solidarité et d'insertion) situé avenue René Coty et géré par la direction des solidarités. Cette subvention fait suite à un appel à projets et

permettra l'achat d'un siège de pédicurie. Pour rappel, l'ESI René Coty a reçu 17 250 personnes en 2021. Cela montre à quel point cet espace est important pour les personnes en grande précarité de notre arrondissement.

DÉLIBÉRATION N° 236

– 2022 DSOL 90 : Subventions de fonctionnement et d'investissement (811 910 euros) pour neuf structures accueillant des familles et des personnes précaires. Conventions

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DSOL 113 : Subventions (1 024 824 euros) et avenant relatif au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires pour des personnes sans-abri à Paris

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

M^{me} CABOT

Il s'agit de subventions relatives au fonctionnement des maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires en direction de personnes sans-abri.

Pour notre arrondissement, il s'agit d'accorder des subventions de fonctionnement aux Enfants du Canal : 69 000 euros pour la maraude d'intervention sociale. Cette subvention correspond à la subvention pour leur action dans le 6^e, le 8^e, le 17^e et le 14^e. Il s'agit de la reconduction de l'année dernière d'une somme de 49 556 euros pour le dispositif BusAbri. Pour rappel, ce montant est inchangé depuis 2018. Le BusAbri est un accueil de jour sur l'espace public qui permet de faire de l'ouverture de droit, de l'accompagnement social et de l'orientation vers d'autres partenaires pour des personnes qui ne se rendent pas dans les services sociaux « classiques ». Il y a eu 5 868 passages en 2021.

DÉLIBÉRATION N° 237

– 2022 DSOL 113 : Subventions (1 024 824 euros) et avenant relatif au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires pour des personnes sans-abri à Paris

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 dont 4 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DSOL 128 : Subventions (200 000 euros) et Conventions pour l'équipement informatique et numérique des associations agissant pour l'inclusion numérique

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

M^{me} CABOT

J'ai eu l'occasion d'évoquer lors du dernier Conseil d'arrondissement la fracture numérique qui touche 28 % de la population française. Lutter contre la fracture numérique, c'est permettre à beaucoup de personnes qui en sont éloignées un meilleur accès à leurs droits, au service public, à l'éducation...

Suite à un appel à projets, un certain nombre d'associations ont été retenues pour les aider à s'équiper en matériel. Pour le 14^e, il est proposé de soutenir quatre associations :

- L'association Léo Lagrange pour 6 000 euros pour leurs permanences d'accès au droit et le développement d'actions de formation au public des quartiers politique de la Ville au centre social Maurice Noguès. Cela correspond à l'achat de matériels : une imprimante, quatre tablettes et deux ordinateurs portables ;
- Les Jardins Numériques pour contribuer à l'acquisition de 12 ordinateurs reconditionnés pour 4 500 euros ;
- L'association Florimont pour 3 850 euros pour le renouvellement d'une partie de leur parc informatique ;
- ABAJAD pour 3 000 euros pour du matériel : vidéoprojecteurs, PC portable, smartphone et petit matériel.

Toutes ces associations ont présenté des projets d'achat de matériels reconditionnés issus de l'économie sociale et solidaire des projets ayant prévu une seconde vie pour les nouveaux équipements.

DÉLIBÉRATION N° 238

– 2022 DSOL 128 : Subventions (200 000 euros) et Conventions pour l'équipement informatique et numérique des associations agissant pour l'inclusion numérique

Rapporteuse : Mme Julie CABOT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DSOL 84 : Subvention d'investissement (270 000 euros) et convention avec AFG Autisme pour l'équipement du Foyer d'hébergement Losserand (14^e)

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

M^{me} CHEVALIER

C'est une délibération d'investissement d'un montant de 270 000 euros et une convention avec l'Association française de gestion des services et établissements pour personnes autistes, AFG Autisme, pour l'équipement du Foyer d'hébergement rue Raymond Losserand.

Ce projet de délibération vise à vous proposer d'accorder une subvention d'investissement pour soutenir le projet d'un nouvel établissement porté par AFG Autisme venant renforcer l'offre médico-sociale. Il s'agit du foyer d'hébergement Losserand situé au 47-49 rue Losserand qui s'inscrit pleinement dans les objectifs de la politique parisienne en matière de handicap. AFG Autisme gère plus de 50 dispositifs et services répartis sur 12 départements. À Paris, AFG Autisme est gestionnaire du centre d'accueil de jour et du centre d'accueil médicalisé Les Colombages sur le 14^e à destination des personnes présentant un trouble du spectre autistique.

Le nouveau foyer est agréé pour l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement à temps complet de 27 adultes. L'objectif est d'offrir pour ces personnes un hébergement et un cadre de vie adapté, sécurisant et évolutif.

Je vous propose donc d'accorder cette subvention d'investissement de 270 000 euros et la signature de la convention pluriannuelle d'investissement précisant les modalités de fixation de la participation financière de la Ville. Nous avons visité ce local avec toutes les parties concernées et nous savons que la livraison de l'établissement sera attendue pour l'été 2023 pour un peuplement à l'automne 2023.

DÉLIBÉRATION N° 239

– 2022 DSOL 84 : Subvention d'investissement (270 000 euros) et convention avec AFG Autisme pour l'équipement du Foyer d'hébergement Losserand (14^e)

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DSOL 126 : Subventions (6 300 euros) à trois associations pour leurs actions en direction des personnes en situation de handicap

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

M^{me} CHEVALIER

Je vous propose de délibérer sur des subventions à trois associations et conventions avec le réseau Môm'artre pour leur action en direction des personnes en situation de handicap.

Pour le 14^e, je vous propose d'accorder une subvention de 4 300 euros et la signature d'une convention annuelle avec le réseau Môm'artre qui est un lieu d'accueil collectif pour les enfants de 4 à 11 ans situé 4 square André Lichtenberger. Il y a la volonté de garantir un accueil inconditionnel et donc d'accueillir des enfants en situation de handicap répondant au public concerné.

L'accueil Môm'Didot accueille environ 150 enfants de 4 à 11 ans chaque année. En 2022, quatre enfants porteurs de handicaps et de besoins spécifiques ont été accueillis à Môm'Didot. Le projet est de recruter une référente présente sur les six établissements qui pourraient coordonner les actions mises en œuvre pour l'inclusion des enfants en situation de handicap avec l'achat de matériel spécifique et des projets réalisés avec des structures spécialisées dans l'accueil d'enfants en situation de handicap.

Je vous propose d'en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 240

– 2022 DSOL 126 : Subventions (6 300 euros) à trois associations pour leurs actions en direction des personnes en situation de handicap

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

M. LE DEZ

Cette délibération est une communication qui présente les délibérations sur les équipements publics adoptés précédemment, entre 2015 et 2022.

Dans le cadre des programmations d'investissement de la Ville de Paris, la DCPA conduit de nombreuses opérations en matière d'équipements publics. Il s'agit d'opérations d'entretien, de rénovation, d'extension ou de création de bâtiments répondant à des besoins dans différents domaines, que ce soit la culture, le sport, la petite enfance, le social, le scolaire ou l'administratif. Ces opérations s'inscrivent dans la démarche de la collectivité d'amélioration et de rééquilibrage territorial des services publics. Ces investissements se situent en grande partie dans les quartiers populaires de la Ville ou dans les grands projets de renouvellement urbain.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, la présente communication porte sur les opérations importantes qui ont fait l'objet d'une délibération dite globale votée par le Conseil de Paris. Cette délibération présente le lancement d'un projet de construction ou de rénovation d'équipements. Ces opérations sont l'occasion de mettre en place les différents plans initiés par la Ville (Plan climat, air, énergie, Plan fluides, Plan biodiversité, Plan résilience et Plan accessibilité). La recherche d'une qualité architecturale et le respect des objectifs environnementaux et de performance énergétique permettent aux nouveaux équipements publics de se distinguer tant par leur qualité d'usage, leur robustesse et leur sobriété tout en recherchant des solutions innovantes. Plus que jamais, les choix des matériaux constructibles faisant la réhabilitation de la démolition/reconstruction avec des matériaux biosourcés, géosourcés ou innovants issus de l'économie circulaire et des circuits courts permettent d'enclencher la transformation écologique des bâtiments municipaux de la Ville. Ils feront de ces bâtiments des constructions plus vertueuses et réduiront leur empreinte environnementale en réduisant les émissions de CO₂.

Dans le contexte actuel, l'attention s'est tout particulièrement portée sur la sobriété énergétique des projets et sur le recours au réseau de chaleur lorsque cela a été pertinent. Ainsi, les projets sont une occasion d'accélération dans la mise en œuvre des actions de performances énergétiques. L'objectif du Plan climat de baisse de la consommation de -60 % à l'horizon 2050 est anticipé à chaque fois que cela est possible. L'installation de panneaux photovoltaïques et de dispositifs de récupération de chaleur est systématiquement envisagée et intégrée lorsque cela est pertinent. Des innovations sont aussi étudiées lorsqu'elles sont possibles comme la récupération de chaleur sur les eaux grises.

Il convient de noter que l'économie générale de ces projets a été marquée par une hausse des prix résultant de la conjoncture internationale (rupture d'approvisionnement des matériaux et des coûts de l'énergie) et des conséquences de la crise COVID qui s'est traduite par un ajournement pendant deux mois des chantiers au premier semestre 2020, la mise en place des nouvelles conditions sanitaires dictées par l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics, et des prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, coordonnateur de sécurité et de protection de la santé).

Afin de répondre à cette ambition, la DCPA poursuit son engagement dans la démarche collaborative et partenariale du Comité de la Transition Écologique du Bâti pour trouver des solutions techniques qui pourront être répliquées par l'ensemble des maîtrises d'ouvrage exerçant sur le territoire parisien.

Enfin, le programme de travaux impactant durablement le paysage urbain et le quotidien des Parisiens, l'implication des habitants dans le processus de conception et de réalisation des projets amplifié en 2021 se poursuit. Outre leur participation à la sélection des maîtrises d'œuvre, commissions et jurys d'architecture, les Parisiens, les conseils de quartier, les usagers et les membres associatifs sont associés aux actions de médiation, de concertation et de suivi de chantier pour réduire les impacts du chantier et à l'organisation de visites et de conférences. Les habitants participent ainsi à toutes les étapes des projets, de la conception à la livraison. Le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de Paris a été chargé d'apporter, sur ce point, son concours à la Ville. Ainsi, au cours des dernières années, chaque opération a été l'occasion de visites commentées sur les chantiers et de conférences thématiques.

Pour notre arrondissement, cela porte sur cinq délibérations précédentes : le nouveau musée de la Libération place Denfert-Rochereau, le nouveau conservatoire au 2 impasse Vandal, le contrat de performance de la piscine Didot et la restructuration de la crèche Auguste Caïn.

M^{me} PETIT

Normalement, il n'y a pas de vote sur cette délibération puisque c'est un bilan annuel d'avancement des travaux. Merci pour cette présentation des grands projets d'investissement en cours ou terminés dans notre arrondissement.

– **2022 DAE 40 : Marchés de la création Bastille (11^e) et Edgar Quinet (14^e) - prolongation de deux mois et vingt-sept jours du contrat de délégation de service public**

Rapporteur : Mme Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Il s'agit d'une délibération qui va nous permettre de prolonger le contrat en place de délégation de service public que nous avons avec la société EGS pour 2 marchés artistiques à Paris dont un dans le 14^e arrondissement, le marché Edgar Quinet. Cela nous permettra de mener à bien la procédure de renouvellement qui nous permettra de choisir un nouveau délégataire. Dans le cadre de cette nouvelle délégation, seul le marché Edgar Quinet sera concerné. Malheureusement, le marché de la création de Bastille connaissait de grosses difficultés depuis quelques années et d'autres réflexions sont en cours avec la mairie du 11^e.

Pour ce qui concerne le 14^e, on est dans un échange très actif avec l'association des artistes du 14^e qui gère le marché pour travailler sur le fonctionnement, le règlement et les différents sujets de communication qui figureront dans l'émission de la prochaine délégation.

DÉLIBÉRATION N° 241

– **2022 DAE 40 : Marchés de la création Bastille (11^e) et Edgar Quinet (14^e) - prolongation de deux mois et vingt-sept jours du contrat de délégation de service public**

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **2022 DAC 195 : Subvention (2 000 euros) à l'association Art sous X**

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Il s'agit ici d'une subvention de 2000 euros pour l'association Art sous X qui œuvre depuis de nombreuses années dans le 14^e arrondissement et en particulier en quartier politique de la Ville. Cette association a été créée en 2011 et vise à promouvoir la création artistique en particulier dans le domaine des arts visuels.

Dans les différents projets menés par cette association, il y a notamment l'Expo jeunes artistes à la résidence Bouchor. Cet événement a eu lieu pour la huitième fois cette année et vise à promouvoir et accompagner deux jeunes artistes. Le fait d'avoir cette régularité et cette installation dans le temps nous permet aujourd'hui d'avoir de nombreuses sollicitations de jeunes artistes qui souhaitent faire cette résidence au cœur d'un quartier politique de la Ville et en lien avec les habitants du quartier Porte de Vanves. Nous avons aujourd'hui une très belle fréquentation à la galerie Bouchor mais aussi à la galerie Montparnasse. Une des réussites de ce projet, au-delà de l'accompagnement qu'on met en

place auprès de ces jeunes artistes, est aussi l'accès à la culture de publics qui en sont plus éloignés et de public qui vont maintenant à la galerie du Montparnasse, ce qu'ils ne faisaient pas forcément par le passé. C'est donc une belle réussite de ce projet que je vous propose de soutenir ce soir.

DÉLIBÉRATION N° 242

– 2022 DAC 195 : Subvention (2 000 euros) à l'association Art sous X

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DAC 615 : Subventions (3 000 euros) aux associations HF Île-de-France et la Compagnie La Portée au titre de l'action culturelle locale du 14^e arrondissement

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Il s'agit ici de deux de subventions pour deux associations qui œuvrent dans le 14^e, mais pas seulement.

On a une subvention de 1 500 euros pour la Compagnie La Portée, jeune compagnie composée d'artistes du 14^e qui à l'occasion du mois de l'égalité femmes-hommes en mars prochain, va nous proposer plusieurs pièces avec des lectures d'autrices qui seront suivies de dégustations inspirées de ces lectures. J'espère que nous pourrons organiser ces événements dans nos bibliothèques.

Il y a également une subvention de 1 500 euros pour HF Île-de-France matrimoine, dont nous avons déjà évoqué les actions en particulier dans le 14^e. Nous avons travaillé encore cette année avec mon collègue Thierry Le Dez à mettre en place des actions dans le cadre des Journées du Matrimoine et du Patrimoine pour promouvoir et réhabiliter les femmes et en particulier les femmes artistes qui ont marqué notre histoire. Cela a été l'occasion de valoriser différentes personnalités. On a eu notamment une rencontre avec Titiou Lecoq au Théâtre 14 autour de son livre *Les Grandes oubliées*. On a également mis en valeur les librairies. On essaye à travers chacun de nos événements culturels dans le 14^e et au-delà de mettre en avant nos libraires. C'est l'occasion pour elles d'avoir des vitrines dédiées aux thématiques que l'on propose mais aussi de proposer différents événements. Il y a eu beaucoup d'autres événements. Je vais peut-être laisser Thierry les évoquer.

M. LE DEZ

Les événements étaient nombreux. Je voulais juste dire que le groupe Paris en commun est ravi de ces subventions faites à ces deux associations qui participent pleinement à la vie artistique et culturelle de notre arrondissement. On ne présente plus ici l'association HF Île-de-France. Elle est vraiment source de propositions et elle travaille quotidiennement contre l'inégalité dans le milieu artistique et culturel. La Compagnie La Portée est une compagnie qui, avec cette subvention, va pouvoir présenter son spectacle au début de l'année prochaine dans le cadre de l'égalité hommes/femmes en mars prochain. On est ravis de ces deux petites subventions très importantes.

DÉLIBÉRATION N° 243

– 2022 DAC 615 : Subventions (3 000 euros) aux associations HF Île-de-France et la Compagnie La Portée au titre de l'action culturelle locale du 14^e arrondissement

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 28 dont 5 pouvoirs
Pour : 28 dont 5 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DEVE 82 : Conventions pluriannuelles avec cinq associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et tranchée Pereire (du 12^e au 20^e) et d'équipement sportif du 13^e

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

M. DURAND

Cette délibération concerne l'entretien de la Petite Ceinture. Comme vous le savez, la Ville de Paris s'est attachée à ouvrir des tronçons de la petite ceinture au public. Dans le 14^e, c'est depuis 2018. Mais bien avant cela, la SNCF avait déjà confié l'entretien horticole de la petite ceinture à des ateliers et des chantiers d'insertion depuis 2006. Il s'agit donc là de renouveler des conventions pluriannuelles d'une durée de trois ans avec les associations qui font des chantiers d'insertion et entretiennent la Petite Ceinture. En ce qui concerne le 14^e, c'est l'association Études et chantiers pour laquelle nous avons voté des subventions tous les ans depuis. Il s'agit donc de continuer. Merci de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 244

– 2022 DEVE 82 : Conventions pluriannuelles avec cinq associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et tranchée Pereire (du 12^e au 20^e) et d'équipement sportif du 13^e

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Suffrages exprimés : 28 dont 5 pouvoirs
Pour : 28 dont 5 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DVD 92 : Stationnement de surface - Dispositions solidaires diverses

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

M. DURAND

Cette délibération concerne le stationnement de surface pour des associations dans l'aide alimentaire, la santé et l'accès aux droits. Plus précisément, cette subvention vise à accompagner certaines associations dans l'achat de véhicules propres, notamment des véhicules électriques. Il s'agit de l'association Solidaya, le Secours populaire, l'association Co'P1, Food Sweet Food, Règles élémentaires, Basiliade, le Bus des femmes et le SAMU social de Paris pour un montant global de 380 000 euros pour des véhicules propres, que ce soit des bus, des véhicules réfrigérés pour l'aide alimentaire ou des véhicules électriques simples.

DÉLIBÉRATION N° 245

– 2022 DVD 92 : Stationnement de surface - Dispositions solidaires diverses

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Suffrages exprimés : 28 dont 5 pouvoirs
Pour : 28 dont 5 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DVD 131 : Plan Vélo 2021-2026 - Autorisation de signature de six conventions financières avec la Région Île-de-France relative à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

M. DURAND

Il s'agit pour la Maire de Paris de signer des conventions avec la Région Île-de-France. En effet, dans le cadre du Plan vélo francilien, la Région peut cofinancer des projets de pistes cyclables dans les collectivités locales qui en installent et notamment dans le cadre du réseau express régional vélo.

Pour le 14^e arrondissement, cette délibération concerne une piste cyclable boulevard Saint-Jacques entre la place Denfert-Rochereau et la rue Dareau (piste cyclable unidirectionnelle). La Région financerait le projet à hauteur de 30 %.

DÉLIBÉRATION N° 246

– 2022 DVD 131 : Plan Vélo 2021-2026 - Autorisation de signature de six conventions financières avec la Région Île-de-France relative à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables

Rapporteur : M. Guillaume DURAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.
Suffrages exprimés : 28 dont 5 pouvoirs
Pour : 28 dont 5 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DJS 154 : Signature des contrats Jeunesse de Paris Centre et des 9^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 19^e et 20^e arrondissements

Rapporteuse : Mme Anissa GHAI DI

M^{me} GHAI DI

Cette délibération concerne la signature des contrats jeunesse des arrondissements parisiens.

Les contrats jeunesse d'arrondissement conclus entre la Ville de Paris et les mairies d'arrondissements permettent de définir et de formaliser des orientations stratégiques de la politique à mener dans chaque arrondissement en direction des jeunes de 14 à 25 ans.

Le contrat jeunesse du 14^e arrondissement a été construit avec l'ensemble des partenaires de l'arrondissement pour faire émerger nos priorités pour les années à venir. Après plusieurs mois de travail basé sur une analyse de la jeunesse comprenant des données sur les effets de la crise sanitaire sur les jeunes, une démarche de concertation avec les acteurs locaux et auprès des jeunes âgés de 14 à 25 ans définit les objectifs prioritaires et des pistes d'actions concrètes.

Notre politique en direction des jeunes est axé autour de quatre priorités pour les jeunes Parisiens et Parisiennes : l'insertion sociale et professionnelle, l'accès aux droits, l'accès aux loisirs, à la culture et aux vacances, le développement de leur engagement et de leur pouvoir d'agir. De nombreux acteurs y travaillent déjà tous les jours sur notre territoire. Nous tenons particulièrement à les remercier pour leur engagement. Ils participent quotidiennement à la réussite des jeunes du 14^e. Merci de bien vouloir en délibérer.

M. RABADAN

Je m'étais inscrit simplement pour souligner au nom du groupe Paris en commun le volontarisme et l'engagement de la mairie du 14^e sur ce sujet des contrats jeunesse d'arrondissement qui se décline aussi sur les contrats d'arrondissement sportifs et redire l'importance de dresser un diagnostic spécifique aux territoires et l'engagement qui a été énoncé par Anissa Ghaidi sur ces axes de travail et les propositions spécifiques au 14^e arrondissement qui sont nécessaires et très volontaristes du côté de la mairie. Je voulais le souligner et m'en féliciter en sachant que cela va découler sur des actions très concrètes pour les jeunes du 14^e.

DÉLIBÉRATION N° 247

- 2022 DJS 154 : Signature des contrats Jeunesse de Paris Centre et des 9^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 19^e et 20^e arrondissements

Rapporteure : Mme Anissa GHAI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

-
- 2022 DAE 57 : Conventions et subventions (551 400 euros) en faveur de 17 structures œuvrant pour la transition de l'utilisation d'emballages à usage unique à l'utilisation d'emballages réutilisables

Rapporteure : Mme Sinda MATMATI

M^{me} MATMATI

La DAE 57 concerne le financement de 17 structures à hauteur de 551 400 euros qui œuvrent pour la réduction de l'usage d'emballages jetables tels que le plastique et le carton et qui souhaitent tendre vers l'utilisation d'emballages réutilisables, comme la consigne de contenants, sachant qu'un habitant émet en moyenne plus de 70 kg d'emballages tout confondu.

Je suis ravie de porter cette délibération qui fait suite à un appel à projets « Paris s'emballage pour le réemploi » lancé en juin 2022 par le cabinet de Florentin Letissier. Il va permettre d'accélérer la sortie du plastique à usage unique, notamment autour de la vente à emporter, et d'accompagner les opérateurs au développement de cette activité fortement attendue à l'échelle parisienne.

Pour être plus précise, à l'échelle de notre arrondissement, cela concernera l'association Pyxo pour une subvention de 25 000 euros d'investissement et de 20 000 euros de fonctionnement. Cette subvention permettra de développer 22 collecteurs installés sur des sites avec le plus grand volume de consommation et des contenants réutilisables dans tous réseaux de consignes. Cela permettra également de proposer une offre de trimestre gratuit à 55 restaurants situés dans les 11^e, le 12^e et le 14^e arrondissements, qui comprend des contenants réutilisables, une formation des équipes sur les outils et les modalités et un accompagnement sur la promotion sur le lieu de vente auprès des consommateurs.

Sur notre arrondissement, nous avons effectué un démarchage durant le printemps 2022 qui a permis l'intérêt des restaurateurs et des traiteurs autour de la possibilité de tendre vers une démarche plus vertueuse et moins polluante concernant la vente à emporter. Cela a concerné principalement l'axe Alésia, Daguerre, Montparnasse, Didot, Losserand. On a recueilli une soixantaine de commerçants qui ont accueilli le projet positivement par une dimension environnementale et par la réduction des emballages jetables. La grande majorité a été assez réceptive à la démarche. Bien évidemment, des doutes restent encore émis, notamment concernant le fonctionnement du dispositif, sa mise en place, la place que des contenants peuvent prendre dans les locaux commerciaux et les engagements de la clientèle. Ces trimestres gratuits permettent une expérimentation concrète et une réalisation afin de faciliter la démarche des acteurs économiques locaux et des consommateurs.

Pour finir, les 17 projets retenus permettront de créer 41 emplois locaux, dont neuf en insertion.

DÉLIBÉRATION N° 248

– 2022 DAE 57 : Conventions et subventions (551 400 euros) en faveur de 17 structures œuvrant pour la transition de l'utilisation d'emballages à usage unique à l'utilisation d'emballages réutilisables

Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– 2022 DTEC 45 : Suivi de l'expérimentation sur la ZAC Saint-Vincent-de-Paul - Convention de partenariats pour la participation de la Ville au projet Horizon-Europe P2GREEN

Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI

M^{me} MATMATI

Cette délibération consiste en la participation de la Ville au projet Horizon-Europe P2GREEN destiné à élaborer une méthodologie commune de collecte, de valorisation et de réutilisation des urines à l'échelle européenne. La Ville de Paris apportera sa réflexion autour de l'expérimentation menée sur la ZAC Saint-Vincent-de-Paul et ainsi à l'échelle du futur écoquartier.

Concrètement, cette expérience sur le futur site de Saint-Vincent-de-Paul se présentera en collecte dans les bâtiments par le biais de toilettes séparatives, un mode de transport de ces urines via un réseau dédié sous l'espace public jusqu'à une centrale de traitement et une transformation et une valorisation en engrais liquides pour les espaces verts et agricoles.

Pour assurer le bon fonctionnement de ce dispositif innovant, la Ville de Paris et Paris Métropole Aménagement prévoient ainsi un suivi sous forme de programme de recherche de quatre ans en cours de préfiguration avec le laboratoire Eau, environnement et système urbain. La participation de la Ville au projet aux côtés de 35 partenaires lui permettra de bénéficier d'un financement de 150 000 euros correspondant au coût d'embauche d'un chargé de recherche sur ces quatre années au sein de la cellule d'interface de la direction de la transition écologique et du climat. Je vous invite à voter pour cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 249

– 2022 DTEC 45 : Suivi de l'expérimentation sur la ZAC Saint-Vincent-de-Paul - Convention de partenariats pour la participation de la Ville au projet Horizon-Europe P2GREEN

Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

VŒUX

– V14 2022 15 : Vœu présenté par Mme Carine Petit, M. Amine Bouabbas, Mme Catherine Chevalier et les élu.e.s de la majorité municipale relatif au projet de fermeture du site Friant du lycée professionnel Lucas de Nehou par la Région Île-de-France et par l'Académie de Paris

M. BOUABBAS

À la surprise générale et à la stupéfaction des équipes pédagogiques des lycées concernés, des parents et des élèves, la Région Île-de-France avec le soutien de l'Académie de Paris a malheureusement annoncé la fermeture de plusieurs lycées professionnels à court terme puisque beaucoup de lycées vont fermer à la rentrée prochaine. Le site Friant du lycée professionnel Lucas de Nehou vers la Porte d'Orléans est concerné par cette fermeture. Le plan pour ce lycée prévoit le transfert des activités vers le lycée de Saint-Lambert dans le 19^e arrondissement.

Carine Petit a été à un grand rassemblement ce matin devant la Région Île-de-France où le sujet était débattu aux côtés d'autres élus et de syndicats d'enseignants pour protester contre ce plan qui n'a pas du tout été concerté et qui porte un coup fort à l'enseignement professionnel.

Aujourd'hui, l'enseignement professionnel concerne plus de 650 000 jeunes. La majorité est issue des classes populaires. C'est un sujet qui malheureusement peut aborder, peut-être parce que peu de journalistes ont leurs enfants dans ce type d'établissement. C'est un maillon très important de l'école en France. Il y a également des inquiétudes par rapport au projet du gouvernement sur une vision de l'enseignement professionnel utilitaire qui répondrait uniquement aux besoins des entreprises et laisserait de côté la vocation généraliste, la formation de culture générale et de formation à la citoyenneté que portent aussi ses lycées professionnels.

En plus, ce plan arrive à contretemps. L'enseignement professionnel a du succès. À la rentrée 2022-2023, nous avons eu 250 000 inscriptions en plus dans cette filière à Paris. Sous l'argument d'une « rationalisation » ou de bâtiments trop dégradés, la Région, avec tout le rectorat, a choisi de fermer ses établissements. Or, en ce qui concerne notamment le lycée Lucas de Nehou, la Ville de Paris qui gère le site Friant jusqu'à cette rentrée y a fait énormément d'investissements. L'argument de la vétusté n'est donc pas valable. Même si c'était le cas, on attendrait de la Région des investissements pour soutenir le cas échéant le bâti s'il n'était pas la hauteur.

Ce déménagement forcé et rapide est extrêmement problématique. Si le plan va jusqu'au bout, on obligerait des élèves à aller à l'autre bout de Paris poursuivre leur scolarité. Or on est aussi sur des apprentissages extrêmement importants, patrimoniaux, mais aussi d'avenir par rapport à la transition écologique, puisque pour le site Friant, il y a une spécialisation dans tout ce qui est verrerie, verrerie d'art et menuiseries aluminium, par rapport aux fenêtres. Ce sont donc des formations d'avenir. Il y a des désagréments pour les élèves, leurs familles, mais aussi des difficultés techniques du fait d'un déménagement de ces plateaux techniques. En effet, nous avons beaucoup d'outils dans l'enseignement professionnel. Le site de Friant est impressionnant de ce point de vue. Le déménagement serait donc extrêmement complexe à mener. Cela impliquerait beaucoup de difficultés d'apprentissage pour les élèves.

Nous faisons donc ce vœu pour demander que ce plan soit annulé au niveau de Paris et en particulier que l'apprentissage reste sur le site de Friant et que le lycée Lucas de Nehou continue d'exister. Nous demandons à Madame Valérie Pécresse l'entretien du bâti et au représentant du ministre de commencer une vraie concertation. Une discussion est possible, mais on ne peut pas imposer un plan de manière aussi rapide. C'est une maltraitance extrêmement forte pour toutes les équipes. C'est pourquoi nous vous appelons à voter ce vœu qui, j'espère, sera adopté de manière unanime. Nous avons envoyé ce vœu à l'établissement qui a apprécié ce soutien.

M^{me} CHEVALIER

On est assez étonné de la façon tout à fait brutale d'annoncer ces fermetures qui d'ailleurs l'ont été par voie de presse. On demande vivement à Madame Valérie Pécresse de garantir le bon fonctionnement de ces établissements, bien sûr, à travers le bâti, et d'engager des concertations avec la communauté éducative - Amine me dit que c'est en train de se faire - et les organisations syndicales afin d'améliorer l'offre de formation professionnelle en Île-de-France et à Paris, car on ne peut pas laisser ainsi des élèves en errance. Les jeunes pourraient être déplacés vers d'autres lycées qui n'auraient pas les mêmes filières. C'est pourquoi je vous demande de soutenir ce vœu.

M. DURAND

J'ajoute qu'il y a une vraie question de mobilité. L'argument de la Région est que ces élèves pourraient aller dans d'autres lycées que cela ne serait pas grave, mais c'est un vrai problème. Je rappelle que la Ville finance une partie du Pass Navigo pour les élèves et rajouter du temps de transport pour suivre ses études n'est pas du tout favorable à leur poursuite.

Je rappelle que cette annonce a été faite très tardivement et que le conseil interacadémique de l'éducation nationale qui s'est tenu aujourd'hui s'est fait dans des conditions déplorables avec un envoi de documents la veille de la séance. D'ailleurs, puisque nous avons une conseillère régionale dans l'assemblée, nous aurions aimé qu'elle puisse répondre. Malheureusement, elle a décidé de quitter la séance avant la fin. Nous n'aurons donc pas de débat. Mais nous pourrions peut-être espérer avoir une unanimité sur ce vœu.

M. GUENANEN

L'ensemble du groupe Paris en commun s'indigne fortement de ce qui a été annoncé par Madame Péresse. On appelle à un sursaut de sa part et à une prise de conscience réelle de la situation dans laquelle elle place les élèves de cet établissement pour revenir en arrière sur cette décision et permettre le maintien du lycée professionnel.

M^{me} PETIT

Merci aux collègues qui ont présenté et défendu ce vœu. L'effet ciseau entre une présidente de Région qui met vraiment un coup très dur aux sites d'enseignement professionnel à Paris, et pas seulement à Paris, et la réforme du lycée professionnel annoncée par le Président de la République, avec un petit passage en force prévue en début d'année 2023, est dramatique. C'est méconnaître la capacité d'apprentissage de ces établissements, la capacité d'apprentissage offerte aux élèves. Je rappelle que ce sont, pour beaucoup d'établissements, notamment le lycée Lucas de Nehou, des établissements d'excellence. Les élèves qui rentrent ont très souvent un emploi à la sortie. C'est passé à côté de manière gravissime sur les besoins en enseignement, les besoins en formation sur ces filières. Si c'est tout ce que nous avons à leur offrir à leur dire, c'est dramatique !

J'invite tout le monde à lire le plan de rationalisation des lycées professionnels de la Région Île-de-France et le plan de projet de réforme du gouvernement. C'est catastrophique et cela dénote les filières d'excellence. Certains n'y voient pas des filières d'excellence. Cela montre que la capacité d'investissement public, de la Région et du gouvernement, fait complètement l'impasse et diminue très fortement pour ceux qui en ont le plus besoin. On est dans un choix de société. On est dans une vision très particulière. Le projet du gouvernement veut aussi baisser l'enseignement général, donc la culture générale, au profit de beaucoup plus de temps passé dans un milieu professionnel et en entreprise, comme si les deux étaient incompatibles et ne s'enrichissaient pas mutuellement.

Ce plan est prévu pour septembre prochain. Ni le Rectorat ni la Région ne sont capables de dire ce que ces lieux dédiés à l'enseignement et à la jeunesse vont devenir. Des lieux consacrés à la jeunesse et l'enseignement doivent être préservés pour la jeunesse et l'enseignement, d'autant que les jeunes viennent de traverser des années très compliquées.

Nous nous battons jusqu'au bout et nous nous opposerons jusqu'au bout. Nous avons des choses à dire et des priorités à soutenir. Le lycée Lucas de Nehou aurait mérité un certain nombre d'aménagements de la part de la Région. Les élèves n'ont pas de cantine ou de réfectoire. Ils viennent souvent de loin. La présidente de la Région ferait mieux d'ouvrir des internats. Mais elle n'en a rien à faire.

En lisant entre les lignes ce plan, il y a beaucoup à s'inquiéter pour l'avenir de nos deux cités scolaires, en particulier celle de François Villon. Quand on écrit à la présidente de Région et à son vice-président, on n'a pas de réponse. C'est très inquiétant. Vous aurez donc compris que nous sommes très mobilisés.

Ce vœu sera également présenté au Conseil de Paris.

DÉLIBÉRATION N° 250

– **V14 2022 15 : Vœu présenté par Mme Carine Petit, M. Amine Bouabbas, Mme Catherine Chevalier et les élu.e.s de la majorité municipale relatif au projet de fermeture du site Friant du lycée professionnel Lucas de Nehou par la Région Île-de-France et par l'Académie de Paris**

Article unique : Le vœu est adopté à la majorité.
Suffrages exprimés : 28 dont 5 pouvoirs
Pour : 23 dont 4 pouvoirs
Contre : 5 dont 1 pouvoir
(J.F Alexandre, MC Carrère-Gée, S. Claux, ML Duhalde, P Viry)
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **V14 2022 16 : Vœu présenté par les élu.e.s du Groupe Écologiste et Citoyen et les élu.e.s de la majorité municipale relatif à l'hébergement d'urgence**

M^{me} CABOT

Nous avons souhaité déposer ce vœu, car nous traversons en ce moment une crise sans précédent de l'hébergement d'urgence en France. Le gouvernement avait annoncé la suppression de 14 000 places d'ici fin 2023. Il a finalement renoncé et pris la décision de stabiliser le nombre de places par rapport à 2022. Malheureusement, c'est insuffisant.

Je vais vous donner quelques chiffres pour vous montrer l'évolution négative qu'il y a eu en un an sur Paris. Le 115 a reçu, en septembre 2022, 66 % d'appels en plus qu'en septembre 2021 à Paris. 1244 personnes, dont une forte majorité de famille, sont ainsi restées sans solutions d'hébergement après cet appel contre 492 un an avant. Le delta est vertigineux.

Je rappelle qu'un sans-abri sur deux est un enfant en France. Le nombre d'enfants sans abri a quasiment doublé en un an. L'hébergement d'urgence se fait de plus en plus sur de la courte durée (quelques « nuitées ») et rend ainsi très difficile le travail social qui permet à moyen et long terme de sortir les gens de ces situations de forte précarité.

La fermeture de ces structures d'urgence provoque plus de gens dans la rue qui s'ajoutent à beaucoup de gens sans solution d'hébergement.

Nous avons été nombreux, élus, familles, associations, associations de parents d'élèves notamment, à alerter sur cette situation d'urgence. Nous considérons que l'hébergement d'urgence doit aussi se conjuguer avec une politique volontariste de logement social qui est trop faiblement doté au regard des besoins.

Dans le 14^e, nous suivons toutes les situations et tous les hébergements de très près. Nous avons d'ailleurs mis en place une cellule de veille des structures d'hébergement qui nous est spécifique et nous travaillons au quotidien avec les services et les associations de solidarité du territoire pour accueillir les hébergés et les associations qui les gèrent dans les meilleures conditions possibles, notamment les enfants qui sont scolarisés dans le 14^e.

Les élus du Groupe Écologiste et Citoyen et les élus de la majorité municipale interpellent la Préfecture de Paris Île-de-France pour le rétablissement de l'ensemble des places supprimées en 2022 et l'augmentation de son offre d'hébergement d'urgence pour répondre à la pénurie actuelle. Nous demandons également la mobilisation à cet effet des bureaux vides appartenant à l'État ou à de grosses entreprises du secteur privé. Par exemple, dans le 14^e, il y a l'ancien hôtel Marriott boulevard Saint-Jacques, l'immeuble rue Friant, etc. Les adresses ne manquent pas et nous nous ferons un plaisir de les indiquer à la préfecture.

Nous demandons également la mise à disposition de logements pérennes et dignes pour les personnes en situation de mal-logement, particulièrement les familles en facilitant la continuité du parcours scolaire des enfants et qu'ainsi, la préfecture respecte l'engagement pris par le ministre du Logement le 19 octobre 2022 de ne « plus avoir d'enfants à la rue cet hiver ». Nous sommes aujourd'hui loin du compte.

Je vous remercie de bien vouloir voter ce vœu.

M. LE DEZ

Merci, Julie, pour cette présentation. Ce vœu est très important tant il montre la défaillance du gouvernement aujourd'hui sur la question de l'hébergement d'urgence en France et plus particulièrement à Paris. La situation s'aggrave de jour en jour. Aujourd'hui, on s'aperçoit que 300 familles sonnent tous les jours au 115 et il n'y a aucune solution possible pour eux. Notre arrondissement prend sa part de responsabilité pour ces familles, ces femmes et ces jeunes enfants hébergés depuis maintenant trois semaines. Nous n'avons aucune visibilité pour eux. Cela ne satisfait personne.

Néanmoins, je profite de l'occasion pour remercier les services sociaux de la Ville de Paris qui ne comptent pas leur temps, accompagnant au quotidien ces personnes dans leur très grande précarité. La mobilisation récente de plusieurs maires de gauche en France a permis au gouvernement de faire une petite marche arrière pour maintenir cette enveloppe de 40 millions. Le ministre Olivier Klein a exprimé la volonté qu'il y ait plus d'enfants dans la rue. J'ai envie de lui dire que cette prise en compte doit être immédiate. L'hiver est là, et en France, 42 000 enfants n'ont pas d'hébergement.

J'espère que ce vœu fera l'objet d'une unanimité.

M. VIRY

Le vœu qui nous a été présenté est particulièrement légitime. On pourrait peut-être avoir une présentation un tout petit peu moins larmoyante, ce qui n'enlèverait rien à son sérieux et à sa force. Sur les quatre points que vous mettez dans la conclusion du vœu, nous aurions enlevé le deuxième qui vise à prendre tel ou tel logement ou tel ou tel immeuble, car ce ne sont pas des décisions qui se prennent aussi facilement. Cela affaiblit un peu la démonstration générale de votre vœu. Mais comme ce vœu est particulièrement fondé, on votera pour.

M^{me} PETIT

C'est très facile pour un préfet de région ou un gouvernement de valider que pendant 15 jours, on met 144 personnes, dont 44 enfants, dans un gymnase avec deux douches. Cela ne pose aucun problème à personne alors qu'il y a un hôtel vide depuis plusieurs années. Il y a beaucoup moins de donateurs de leçons sur ces situations que ce que l'on peut entendre sur d'autres sujets.

M. RABADAN

Je vais réagir sur deux choses. Je ne sais pas si le vœu doit être « larmoyant », mais cette situation est inacceptable. Aujourd'hui, les mises à l'abri trop rares au vu du nombre de gens qui dorment dans la rue tous les soirs ne peuvent pas se faire dans les conditions que l'on connaît actuellement. La Maire du 14^e arrondissement vient de le dire.

La situation globale est d'abord qu'il faut mettre à l'abri les personnes. Aujourd'hui, nous cherchons des solutions du côté des bâtiments de la Ville, mais il y en a peu. Nous essayons d'exploiter toutes celles que nous explorons. Il est vrai qu'il est plus facile - et c'est fait à de nombreuses reprises - de mettre temporairement à disposition des infrastructures, notamment sportives, ce qui en plus pénalise les utilisateurs, sachant que nous sommes déjà en carence d'équipements sportifs dans la Ville de Paris. Ce n'est pas le sujet par rapport à l'urgence de la situation et de l'hébergement des gens, mais il faut avoir cela en tête, notamment quand il existe des logements vides, que ce soit des hôtels ou des bâtiments qui ne sont pas utilisés. J'entends parler de ce sujet depuis de nombreuses années. Il faudra à un moment qu'un préfet de région puisse prendre cette décision d'exploiter des bâtiments vides et de permettre de mettre à l'abri des gens sans mobiliser des équipements qui ont une autre fonction sociale le reste du temps.

DÉLIBÉRATION N° 251

– V14 2022 16 : Vœu présenté par les élu.e.s du Groupe Écologiste et Citoyen et les élu.e.s de la majorité municipale relatif à l'hébergement d'urgence

Article unique : Le vœu est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **V14 2022 17 : Vœu présenté par les élu.e.s du groupe Écologiste et Citoyen et les élu.e.s de la majorité municipale, relatif à la mise en berne des drapeaux des bâtiments municipaux, en mémoire des victimes de féminicides**

M^{me} TONOLLI

Un autre sujet que nous devons prendre en compte et sur lequel certains d'entre nous œuvrent chaque jour est celui des féminicides.

Ce vœu rappelle que chaque année plus de 200 000 femmes sont victimes de violences conjugales, qu'en 2021, 122 femmes sont mortes sous les coups de leur conjoint ou ex-conjoint et que ces chiffres sont malheureusement en hausse. Au 31 octobre 2022, nous en étions déjà 108 féminicides.

Je rappelle aussi qu'en France, une femme sur deux a déjà subi une violence sexuelle et que dans 90 % des cas, les femmes connaissent leur agresseur. La Ville de Paris est très mobilisée sur ces sujets et nous soutenons de nombreuses associations pour lutter contre ces féminicides et ces violences exercées contre les femmes. Ce vœu vous propose la mise en berne des drapeaux qui est un des symboles de deuil le plus universellement connu le 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

À l'occasion de ce vœu, je souhaite aussi rappeler que nous avons d'autres moments de mobilisation, peu importe nos partis, pour exprimer notre mobilisation sur le sujet, notamment le 19 novembre avec la manifestation « nous toutes » qui permet de nous mobiliser contre les violences sexistes et sexuelles.

M. GUENANEN

C'est un sujet sur lequel il n'y a pas de petites actions. La Ville de Paris œuvre au quotidien sur le sujet de la lutte contre les violences faites aux femmes et avoir ce moment supplémentaire ne peut aller que dans l'amélioration de la prise de conscience.

DÉLIBÉRATION N° 252

– **V14 2022 17 Vœu présenté par les élu.e.s du groupe Écologiste et Citoyen et les élu.e.s de la majorité municipale, relatif à la mise en berne des drapeaux des bâtiments municipaux, en mémoire des victimes de féminicides**

Article unique : Le vœu est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **V14 2022 18 : Vœu présenté par les élu.e.s du groupe Écologiste et citoyen et les élu.e.s de la majorité municipale, relatif à une action plus efficace contre la prolifération des punaises de lit dans les habitats parisiens**

M. DURAND

La forte prolifération des punaises de lit en France, notamment en milieu urbain, a explosé ces dernières années avec plus de 4,4 millions de Français touchés. C'est un sujet important. Au-delà des atteintes dermatologiques et allergiques, elles peuvent provoquer des troubles psychiatriques lors d'infestations sévères, notamment dues au manque de sommeil et au stress permanent.

La Ville de Paris met déjà en œuvre un certain nombre d'actions avec un plan de lutte des punaises de lit qui mobilise plusieurs directions de la Ville sous l'égide du service parisien de santé environnementale avec notamment une sensibilisation via une page sur le site Internet de la Ville, la

promotion des bonnes pratiques des professionnels de l'habitat et de la désinfestation, la recherche épidémiologique sur l'infestation de punaises de lit et notamment sur l'efficacité du traitement par le froid ainsi que les résistances des punaises aux nouveaux insecticides chimiques et l'intervention de ce service dans les bâtiments et espaces publics sur sollicitation des directions de la Ville, que ce soient les mairies, le SAMU social, la Préfecture de police ou certaines associations œuvrant dans l'urgence sociale ou les logements suite à des réquisitions préfectorales.

Cependant, alors que les punaises de lit continuent à être en forte expansion au niveau mondial, notamment compte tenu de l'augmentation des voyages internationaux et du fait du phénomène, souhaitable par ailleurs, de récupération des meubles et vêtements d'occasion, la lutte contre ce phénomène souffre d'un cadre législatif et réglementaire trop obscur qui devrait évoluer, comme le soulignait d'ailleurs un rapport réglementaire remis en 2020 au gouvernement et il n'y a d'ailleurs toujours pas eu d'évolution législative à ce jour sur ce sujet, en particulier en ce qui concerne la responsabilité de chacun relative au coût de la désinfection et à l'entrée dans le logement, de l'imperfection de la coordination entre bailleurs, copropriétaires, syndicats et locataires en ce qui concerne l'accessibilité de logements lors d'opérations de désinfection, car un certain nombre de personnes refusent l'entrée de professionnels de la désinfestation dans leur logement et rendent donc inefficace l'opération qui n'a d'effet que si l'entièreté de la cage d'escalier ou de l'immeuble a pu être désinfestée. La Ville pourrait d'ailleurs améliorer cela avec un dispositif de médiation et d'accompagnement. La Ville pourrait également faire une communication supplémentaire autour de la prévention des infestations qui pourrait être plus largement partagée.

Ainsi, dans le cadre de ce vœu, nous proposons que la Ville de Paris mette en place une large communication sur les risques du développement des punaises de lit à Paris et s'engage avec l'ensemble des services concernés, interpelle l'État afin de pouvoir développer un dispositif de médiation auprès des bailleurs, copropriétaires, syndicats et locataires afin de garantir l'accessibilité des habitats lors de traitements et leur efficacité, interpelle le gouvernement afin de clarifier le cadre législatif concernant l'accessibilité de l'ensemble des habitats lors de désinfestations et interpelle l'État pour créer une plate-forme spécifique pour signaler la présence de punaises de lit auprès des services. À l'heure de la préparation des JO 2024 et de l'arrivée d'un très grand nombre de touristes, cela permettra à Paris de parer à ces éventualités.

M^{me} BERTRAND

Il y a deux points sur lesquels le groupe Paris en commun voudrait insister.

Je voulais souligner l'implication des bailleurs sociaux. Je précise que les punaises ne concernent pas que les logements sociaux. Sur des affaires très précises, sur des immeubles très précis dont je suis les locataires qui peuvent nous signaler ce genre de choses, les bailleurs sont confrontés assez fréquemment au fait de ne pas pouvoir pénétrer dans un certain nombre de logements. Un cadre législatif pouvant apporter des solutions permettrait aux bailleurs d'être beaucoup plus efficaces qu'ils ne le sont. C'est très clairement une limite à leur intervention.

Le deuxième point est celui de la communication et de l'information. Comme le dit Guillaume, la Ville de Paris a un certain nombre d'informations sur son site en direction des Parisiens. Renforcer cette communication serait sans nul doute important.

DÉLIBÉRATION N° 253

– **V14 2022 18 : Vœu présenté par les élu.e.s du groupe Écologiste et citoyen et les élu.e.s de la majorité municipale, relatif à une action plus efficace contre la prolifération des punaises de lit dans les habitats parisiens**

Article unique : Le vœu est adopté à l'unanimité.
Suffrages exprimés : 28 dont 5 pouvoirs
Pour : 28 dont 5 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **V14 2022 19 : Vœu présenté par Mme Olivia Polski, les élu.e.s du groupe Paris en Commun et les élu.e.s de la majorité municipale relatif aux conséquences de la réforme de la taxe d'apprentissage sur les recettes des écoles d'arts, de mode et de design de la Ville de Paris**

M. GUENANEN

J'espérais une arrivée même tardive de ma collègue Olivia Polski, mais elle doit être retenue. Je vais essayer de présenter, avec un peu moins de talent qu'elle, le vœu qu'elle a proposé et qui est soutenu par l'ensemble des groupes de la majorité qui concerne un vrai sujet qui touche des établissements d'exception. Il s'agit là des écoles Boulle, Duperré et Estienne. C'est relatif à la question de la nouvelle réglementation de la taxe d'apprentissage qui vient pénaliser, une nouvelle fois, les établissements d'enseignement supérieur public. En effet, cette réforme de collecte de la taxe d'apprentissage en entreprise vient très largement dans la poche des établissements qui favorisent l'insertion dans les entreprises et dessert donc les établissements qui forment des générations d'étudiants, dont des élèves du 14^e arrondissement, dans les domaines de la mode, des métiers d'art et du design. Cette taxe d'apprentissage doit permettre aux écoles d'arts appliqués d'avoir de nouvelles machines, de nouveaux matériaux, d'organiser des ateliers. Cette réforme de la taxe d'apprentissage vient les pénaliser dans leur fonctionnement au quotidien et léser les élèves qui aujourd'hui suivent l'enseignement professionnel dans ces écoles.

Aussi, l'ensemble des groupes de la majorité du conseil municipal du 14^e arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris interpelle les ministères concernés sur les conséquences catastrophiques de cette réforme sur le budget des écoles, au risque de les amener à remettre en cause certaines actions pédagogiques, et demande que soit apportée à court terme une aide financière exceptionnelle qui leur permette d'assurer la continuité de ces enseignements en 2023. L'ensemble des groupes demande également que la Ville de Paris engage une discussion avec l'État pour revoir les conditions de collecte et d'affectation de la taxe d'apprentissage, de manière à ce qu'elle ne pénalise pas les écoles publiques proposant uniquement des formations sans parcours d'apprentissage.

M^{me} PETIT

Cela concerne les écoles Boulle, Duperré et Estienne à Paris qui ne sont pas n'importe quelles écoles.

DÉLIBÉRATION N° 254

– **V14 2022 19 : Vœu présenté par Mme Olivia Polski, les élu.e.s du groupe Paris en Commun et les élu.e.s de la majorité municipale relatif aux conséquences de la réforme de la taxe d'apprentissage sur les recettes des écoles d'arts, de mode et de design de la Ville de Paris**

Article unique : Le vœu est adopté à l'unanimité.
Suffrages exprimés : 28 dont 5 pouvoirs
Pour : 28 dont 5 pouvoirs
Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstention : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **V14 2022 20 : Vœu présenté par Mme Catherine Chevalier, les élu.e.s du groupe communistes et solidaires et les élu.e.s de la majorité municipale, relatif aux boîtiers « accessibilité » pour les personnes déficientes visuelles**

M^{me} CHEVALIER

Depuis quelques mois, on s'est rendu compte que l'accès aux télécommandes avec assistance vocale dites « boîtiers accessibilité » est confus et difficile. Aucune information n'a été donnée sur le fait que la gratuité de ce boîtier avait été supprimée, obligeant ainsi les personnes concernées à acheter au prix de 42 euros le boîtier auprès de la boutique de l'association Valentin Haüy.

Entre-temps, il y a eu une délibération Conseil de Paris d'octobre 2022 relative à l'évolution du dispositif d'aides financières et à l'écomobilité qui comprend un plan d'action adossé à un budget de 11,5 millions d'euros pour la période 2023-2026. Ce plan d'action prévoit notamment un retour de la gratuité, ce qui est une bonne chose, ainsi que de nouvelles balises qui permettraient d'identifier

certains services publics et commerces essentiels. L'équipement en balise de tous les locaux municipaux pourrait être envisagé (mairie, écoles, équipements sportifs, etc.). Cet objectif n'est pas encore clairement fixé.

Nous proposons qu'une communication soit rapidement disponible en direction des citoyennes et citoyens concernés par le handicap, et surtout la déficience visuelle, qu'une date de retour à la gratuité soit fixée rapidement, que le parcours usagers pour bénéficier de ce boîtier soit simplifié et facilité entre les différents services (MDPH, Espaces parisiens des solidarités, etc.) ainsi que le renforcement des contrôles du bon fonctionnement des feux sonores par la DVD avec une intervention rapide, si possible inférieure à huit jours, pour les matériels signalés dysfonctionnants et la mise en place d'un dispositif d'urgence pour toute demande intervenant avant que la délibération ne soit mise en œuvre.

M. GUENANEN

Le groupe Paris en commun soutient pleinement ce vœu. Ce sont des demandes extrêmement légitimes et nous souhaitons que ce vœu puisse accélérer ce qui a été voté au précédent Conseil de Paris. Après en avoir discuté près des services de la mairie, nous ne doutons pas d'une réponse positive à ces demandes.

DÉLIBÉRATION N° 255

– **V14 2022 20 : Vœu présenté par Mme Catherine Chevalier, les élu.e.s du groupe communistes et solidaires et les élu.e.s de la majorité municipale, relatif aux boîtiers « accessibilité » pour les personnes déficientes visuel**

Article unique : Le vœu est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

– **V14 2022 21 : Vœu présenté par le groupe Communistes et Solidaires relatif aux agent.es du CASVP en grève**

M^{me} CHEVALIER

En fait, on s'était penché sur les agents du Centre d'action sociale de la Ville de Paris qui sont en grève reconductible depuis le 22 septembre 2022. Il y a eu des avancées de négociations qui sont en cours. Je vous propose donc dans ce contexte de retirer ce vœu concernant la grève de ces agents. Cela ne signifie pas qu'on s'en désintéresse.

Les négociations en cours ont partiellement abouti pour le moment. Elles sont très intéressantes puisque près de 5000 agents de la Ville du CASVP ont bénéficié d'une revalorisation salariale de 189 euros net par mois, ce qui pourrait s'apparenter au Ségur 3. C'est arrivé sur la paie d'octobre avec un effet rétroactif au 1^{er} avril. Le coût pour la Ville est d'à peu près 30 millions d'euros pour l'année. C'est une grève douloureuse et inusitée parmi les agents du CASVP qui ont dernièrement occupé la cuisine centrale de la cuisine Pali Kao dans le 20^e où sont préparés 2000 repas par jour. Après des échanges et des rencontres avec les personnels ainsi que la CGT, des négociations vont s'ouvrir la semaine prochaine, à partir du 14 novembre, concernant ces agents. L'idée est non seulement d'aborder les conditions de travail, les conditions d'exercices auprès des publics vulnérables, mais aussi l'évolution des rémunérations. En effet, ces agents ont un niveau de salaire bas, une reconnaissance gelée depuis plus de 10 ans puisque c'est le choix des gouvernements successifs d'avoir gelé le point d'indice des fonctionnaires, particulièrement de catégorie C.

Nous ne voterons pas. C'est une information. Nous resterons vigilants et attentifs aux suites qui seront données à ce mouvement social historique dans les restaurants « solidaires » et « émeraude ». Pour information, dans notre arrondissement, nous avons deux restaurants qui fonctionnent sur quatre.

M^{me} PETIT

Merci Catherine.

La séance du Conseil d'arrondissement est terminée. Le prochain Conseil aura lieu le 29 novembre 2022 à 20 h, car de 18 h à 19 h 30, nous serons tous et toutes présents dans cette salle pour le CICA sur le thème des associations qui agissent en direction de l'emploi.

Signature 	Signature 
Mme PETIT, Maire du 14 ^{ème} arrondissement	M. BOUABBAS, 1 ^{er} adjoint à la Maire du 14 ^{ème} arrondissement Secrétaire de séance